

La famille, une histoire de générations.

Les besoins de garde des parents-étudiants québécois et les services qui leur sont offerts en milieu d'études

Rapport de recherche

RESPONSABLES DE LA RECHERCHE
(OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES, ANALYSE STATISTIQUE ET RÉDACTION)
Marie-Claude Francœur, Annie Michaud, Hubert Armstrong et Alexandre Morin
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

COORDINATION
Alexandre Morin
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

DIRECTION
Stéphane Auclair
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

COLLABORATION AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE
Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est-du-Québec
Direction du développement des politiques – Famille
Direction du financement et des immobilisations des services de garde
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

REMERCIEMENTS
Nous souhaitons remercier les parents-étudiants qui se sont déplacés pour participer aux groupes de discussion ainsi que les services de garde qui ont généreusement accepté de répondre aux questionnaires. Nous remercions également nos collaborateurs de la firme Segma Recherche qui ont été responsables des travaux liés aux groupes de discussion et de la rédaction du rapport d'analyse des rencontres. Enfin, nous souhaitons souligner la contribution de l'Institut de la statistique du Québec pour les compilations statistiques spécialement réalisées dans le cadre de cette étude.

MISE EN PAGES
Direction des communications
Ministère de la Famille

La version intégrale de ce document est accessible sur le site Web
mfa.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère de la Famille
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
ISBN (PDF) : 978-2-550-81040-7

Table des matières

Tableaux et figure	V
Sigles et acronymes	VI
Résumé	i
1 Introduction et problématique de recherche	1
1.1 Enjeux de conciliation études-famille au Québec	1
1.2 Services de garde comme moyen de conciliation études-famille.....	2
1.3 Objectifs de la recherche : mieux comprendre la demande et l'offre de services de garde faite aux parents-étudiants.....	3
2 Méthodes de recherche	5
2.1 Revue de la littérature	5
2.2 Exploitation inédite de l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde	5
2.3 Groupes de discussion constitués de parents-étudiants.....	6
2.4 Enquête par questionnaires auprès des services de garde en milieu d'études.....	8
2.5 Accompagnement particulier de deux services de garde en milieu d'études	8
3 Résultats de recherche	10
3.1 Portrait général des parents-étudiants	10
3.1.1 Population en situation de conciliation études-famille.....	10
3.1.2 Caractéristiques sociodémographiques des parents-étudiants.....	11
3.1.3 Surreprésentation des parents-étudiants issus de l'immigration	12
3.1.4 Régime d'études et cheminement scolaire chez les parents-étudiants.....	12
3.1.5 Caractéristiques économiques des parents-étudiants	13
3.2 Demande de services de garde du point de vue des parents-étudiants	14
3.2.1 Importance des services de garde dans la conciliation études-famille.....	14
3.2.2 Recherche d'une place en service de garde.....	14
3.2.3 Horaire de garde	16
Heures d'ouverture	16
Journées d'ouverture durant la semaine	17
Temps partiel, assiduité et entente de services	18
Besoins de garde variables en cours d'année.....	19
3.2.4 Tarifs de garde.....	20
3.2.5 Localisation géographique des services de garde.....	20
3.3 Offre de services de garde du point de vue des installations en milieu d'études	21
3.3.1 Services de garde en milieu d'études au Québec	22
3.3.2 Priorité d'accueil aux enfants des parents-étudiants et du personnel des milieux d'études.....	22
3.3.3 Recrutement de la clientèle étudiante et accès aux services de garde.....	23
3.3.4 Flexibilité des horaires de garde : adaptation aux besoins des parents-étudiants..	24

3.3.5	Défis administratifs et financiers en matière de garde atypique en milieu d'études.....	25
	Gestion administrative complexe.....	25
	Coûts supplémentaires et rentabilité	27
4	Conclusion : Synthèse des résultats et discussion	28
4.1	Accès aux services	28
4.1.1	Accès aux places en services de garde, notamment en milieu d'études	28
	Recherche d'une place en services de garde	28
	Offre de places et priorité d'accueil aux clientèles.....	29
4.1.2	Accès financier aux services de garde.....	30
4.2	Flexibilité des services	31
4.2.1	Flexibilité des horaires de garde et des ententes de services.....	31
4.2.2	Flexibilité des règles et du financement des services de garde	33
	Bibliographie.....	35

Tableaux et figure

- Tableau 1 : Participants aux groupes de discussion, selon différentes caractéristiques
- Tableau 2 : Répartition, en pourcentage, des modalités de garde atypique offertes dans les services de garde en milieu d'études
- Figure 1 : Répartition des familles qui ont des enfants de moins de 5 ans et dont au moins un parent (ou le parent seul) a déclaré les études comme principale occupation, selon le sexe du ou des parents aux études, Québec, 2009

Sigles et acronymes

CEF : conciliation études-famille

CIAFT : Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

CTF : conciliation travail-famille

CNCS : Conseil national des cycles supérieurs

CPE : centre de la petite enfance

CSE : Conseil supérieur de l'éducation

CSF : Conseil du statut de la femme

CSG (système) : Clientèle des services de garde

ENM : Enquête nationale auprès des ménages

EUSG : Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde

FEUQ : Fédération étudiante universitaire du Québec

GNS : garderie non subventionnée

GS : garderie subventionnée

ISQ : Institut de la statistique du Québec

LSGEE : Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

MEESR : ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

MESRS : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science¹

RCPECE : Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons-de-l'Est

RCR : Règlement sur la contribution réduite

RSG : responsable d'un service de garde en milieu familial

RSGEE : Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance

SAJ : Secrétariat à la jeunesse

SGEE : services de garde éducatifs à l'enfance

¹ Aujourd'hui le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Résumé

Les parents-étudiants doivent élaborer des stratégies qui leur permettront de jouer harmonieusement et simultanément leurs rôles de père ou de mère et d'étudiant. Afin de faciliter cette dynamique de conciliation études-famille (CEF), l'utilisation des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) constitue l'une des stratégies à mettre en œuvre pour ceux qui ont de jeunes enfants. Des places en SGEE sont offertes à travers le Québec et certaines d'entre elles ont délibérément été créées en milieu d'études à des fins de CEF.

Cette recherche a deux principaux objectifs. D'abord, elle vise à mieux connaître la nature des besoins et des préférences des parents-étudiants en matière de garde ainsi que leur utilisation des SGEE (la demande). Ensuite, elle permet d'approfondir les connaissances relatives aux modalités de garde offertes par les SGEE, les facteurs qui peuvent influencer sur l'organisation de la garde en milieu d'études ainsi que son adéquation avec la CEF (l'offre).

Une stratégie de recherche à la fois qualitative et quantitative a été privilégiée. Elle cumule :

- une revue de la littérature (scientifique, notamment);
- une exploitation inédite de l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde (EUSG) de 2009, concernant les 25 900 familles de parents-étudiants au Québec avec enfants de moins de 5 ans;
- neuf groupes de discussion constitués de parents-étudiants, tenus dans quatre villes différentes;
- une enquête par questionnaire Web auprès des 82 SGEE en milieu d'études au Québec;
- un accompagnement particulier, par le ministère de la Famille (Ministère), de deux nouveaux SGEE en milieu d'études.

Les résultats concernant la demande et l'offre de SGEE sont présentés séparément et en détail dans les premières sections du document. Ensuite, ils sont analysés conjointement et synthétisés dans la conclusion du présent rapport. Les résultats s'articulent autour de deux enjeux principaux :

- l'accès aux SGEE (l'accès aux places en SGEE et l'accès financier à ces services);
- la flexibilité des services (flexibilité des horaires, des ententes de services et des modalités de gestion des SGEE).

Les faits saillants découlant de cette étude sont énumérés ci-dessous.

- La question des besoins de garde des parents-étudiants apparaît comme étant au cœur des enjeux de CEF et des revendications portées par une partie de cette clientèle, et ce, avec une acuité particulière pour les familles monoparentales, les femmes et les familles immigrantes.
- L'accès aux places en SGEE, entre autres en milieu d'études, ne semble pas toujours optimal comme en témoignent les difficultés de la recherche d'une place en SGEE rencontrées par certains parents interrogés et la priorité d'accueil, qui est accordée ou non par les SGEE en milieu d'études à l'endroit de la clientèle étudiante.
- ✓ En 2009, les données de l'EUSG indiquaient clairement que le manque de places était trois fois plus souvent invoqué par les familles étudiantes comme motif pour ne pas faire garder leur enfant (garde régulière) comparativement aux autres familles avec enfants de

- moins de 5 ans. L'ensemble des places en SGEE régis au Québec, y inclus les quelque 4 800 places en milieu d'études, ne constituerait peut-être pas nécessairement une offre suffisante pour la totalité de la clientèle étudiante.
- ✓ Les parents-étudiants rencontrés privilégient d'abord et avant tout un SGEE à proximité de leur résidence (dans leur quartier).
 - ✓ Dans les SGEE en milieu d'études, même si les enfants d'étudiants sont généralement priorisés, ils ne constituent pas forcément la seule clientèle privilégiée. Ainsi, ces enfants n'ont pas toujours accès à ces places.
 - Les résultats mettent en lumière les enjeux financiers associés à l'accès aux services offerts par les SGEE.
 - ✓ Une relative précarité financière — en l'occurrence un revenu familial de moins de 20 000 \$ — caractérise une proportion trois fois plus élevée de familles étudiantes (32 %) comparativement à l'ensemble des familles qui ont des enfants de moins de 5 ans au Québec (10 %) (en 2009). D'autres études présentent des résultats similaires au chapitre de la précarité financière, et ce, même si une majorité de parents-étudiants occupent un emploi (surtout les pères).
 - ✓ Les parents interrogés suggèrent deux changements possibles en matière de tarification des SGEE : un tarif étudiant (et sans contribution additionnelle) et un tarif basé sur la présence réelle des enfants en SGEE et non pas sur l'occupation prévue au départ dans l'entente de services.
 - ✓ Plus du tiers des participants aux groupes de discussion paieraient en effet pour de la garde à temps plein (comme convenu dans leur entente de services), bien que leur besoin régulier corresponde à de la garde à temps partiel.
 - Les résultats de l'étude mettent en évidence certains besoins des parents-étudiants en matière d'horaires de garde atypiques.
 - ✓ Toutefois, ces besoins atypiques viennent s'ajouter, et non pas se substituer, aux besoins typiques qu'ont les parents-étudiants. Les étudiants ont généralement d'abord des besoins de garde typiques, en l'occurrence du lundi au vendredi durant le jour. Cependant, leurs obligations à titre d'étudiants font en sorte qu'ils auraient à l'occasion besoin de bénéficier d'un horaire de garde flexible.
 - ✓ D'une part, les heures d'ouverture usuelles des services de garde durant le jour ne suffisent pas toujours. Pour différentes raisons (horaires des cours et des stages, congestion routière, notamment à Montréal, etc.), certains parents-étudiants interrogés mentionnent que les plages horaires habituelles — c'est à dire de 7 h à 18 h tel que prescrit aux installations subventionnées— pourraient être étendues à la fois le matin (ouverture plus tôt) et le soir (fermeture plus tard) au profit d'une meilleure CEF.
 - ✓ D'autre part, certains parents rencontrés expriment avoir des besoins de garde le soir et la fin de semaine. Plus précisément, il s'agit d'un besoin de garde irrégulier, c'est à dire variable d'une période à l'autre. Néanmoins, si l'accès à de la garde à horaire atypique peut favoriser une meilleure CEF pour certains, il peut être nécessaire à la réalisation du projet d'études pour d'autres. Or, une minorité des SGEE en milieu d'études disent offrir de la garde en soirée (8 %), le samedi (7 %) ou le dimanche (1 %).
 - ✓ Bien que les règles en vigueur permettent aux SGEE subventionnés d'offrir de la garde à temps partiel (voire les y encouragent), certains parents-étudiants signalent que ce type d'entente de services n'est pas toujours offert ou possible. Ces derniers paient ainsi pour

des jours de garde dont ils n'ont pas besoin. Selon quelques parents-étudiants, des SGEE inciteraient les parents à respecter leur entente de services (présence de l'enfant en SGEE selon l'horaire prévu à l'entente) en raison du seuil de présence (taux de présence annuel global exigible) fixé à 80 % par le Ministère pour les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies subventionnées (GS). Les installations subventionnées qui n'atteignent pas ce seuil font l'objet d'une réduction de leur financement. Quelques-uns des parents interviewés se sentent ainsi dans l'obligation d'y envoyer leur enfant tous les jours (ou presque) afin de favoriser l'atteinte du taux de présence annuel global de 80 %.

- ✓ Pour certains parents-étudiants, la flexibilité souhaitée correspond à celle offerte à la fois en SGEE régis (garde régulière, à temps plein ou à temps partiel) et en halte-garderie (garde irrégulière, à la demande des parents, selon leurs besoins variables d'une période à l'autre). Cette flexibilité leur permettrait de payer uniquement pour les périodes où leur enfant est effectivement présent au SGEE, comme c'est le cas en halte-garderie. Actuellement, les SGEE subventionnés doivent faire signer aux parents une entente de services selon laquelle les périodes de garde prévues doivent être payées, même si l'enfant s'absente occasionnellement.
- ✓ Certains parents-étudiants réclament des ententes de services basées sur les horaires propres aux différentes sessions d'études. Les règles en vigueur relatives à la garde subventionnée le permettent, mais il ne serait pas toujours possible d'y avoir droit, selon eux. Il est à noter que 1 installation sur 5 en milieu d'études propose des ententes de services basées sur les sessions d'études.
- ✓ Enfin, l'interruption temporaire de la garde durant les congés scolaires (durant l'été, etc.) sans frais, tout en conservant la place de l'enfant, a été évoquée. Dans ce cas également, les SGEE subventionnés ont pourtant la possibilité, en principe, d'acquiescer à ces demandes, puisque les règles en vigueur le permettent.
- ✓ Au final, les données colligées révèlent qu'il y aurait un certain décalage entre les horaires atypiques parfois souhaités par les parents-étudiants et ce qui serait formellement et effectivement offert à ces parents dans le cadre des ententes de services signées conjointement avec les SGEE subventionnés, et ce, malgré des dispositions réglementaires permettant plusieurs modalités d'horaires de garde (flexibilité). En principe, la garde atypique et des ententes de services flexibles sont possibles; en pratique, les parents-étudiants n'y ont pas nécessairement toujours accès.
- Cependant, compte tenu de cette flexibilité prisée par les étudiants, la garde atypique peut représenter pour les SGEE des défis au regard de la gestion. Ces défis sont d'ordre financier (rentabilité) et administratif (respect des règles en vigueur et gestion des ententes de services).
 - ✓ Sur le plan financier, plus des trois quarts des SGEE en milieu d'études sont d'avis que l'offre d'horaires de garde flexibles pour répondre aux besoins des étudiants occasionne des coûts de gestion supplémentaires et que ceux-ci peuvent nuire à la rentabilité des installations. Par ailleurs, la demande pour des horaires atypiques est considérée comme étant relativement faible par une partie des SGEE étudiés, ce qui pourrait contribuer à diminuer le rendement économique de ceux qui offrent de tels services. Ainsi, malgré les allocations du Ministère versées aux SGEE subventionnés en cas de garde à temps partiel ou de garde à horaires non usuels, la garde atypique demeurerait un défi en matière d'équilibre entre revenus et dépenses.
 - ✓ Conséquemment, cette faible demande pour la garde atypique aurait des retombées sur le plan administratif, puisqu'elle rendrait ardu le respect du taux de présence annuel global

exigible fixé à 80 % dans les CPE et les GS. Dans le cas de la garde en soirée, les SGEE étudiés et la littérature consultée font référence à une gestion complexe de la période de transition entre les groupes de jour et de soir concernant, entre autres, le ratio éducatrices/enfants. De plus, la gestion des ententes de services sur mesure (prévoyant des périodes d'interruption temporaire de la garde, par exemple) s'avère compliquée selon quelques SGEE.

- ✓ Du point de vue de certains SGEE, la gestion de la garde atypique et des ententes de services qui en découlent entraînerait des difficultés financières et administratives qui pourraient être évitées par une plus grande flexibilité en matière réglementaire et budgétaire.
- ✓ En somme, l'accès aux places en SGEE en général, et en particulier l'accès à des horaires de garde flexibles auxquels aspire une partie de la clientèle étudiante, constitue, du point de vue des SGEE, un ensemble de défis qu'il peut être difficile de relever. Autrement dit, l'arrimage entre les particularités de la demande et les exigences de l'offre de SGEE faite aux parents-étudiants ne semble pas toujours optimal.

C'est en gardant simultanément en tête les particularités de l'offre et de la demande que pourront être proposées certaines améliorations, le cas échéant, concernant l'accès et la flexibilité du réseau des SGEE régis dans une perspective de conciliation des responsabilités étudiantes et familiales des parents-étudiants.

1 Introduction et problématique de recherche

Au Québec, autour de 25 900 familles ont deux caractéristiques en commun : avoir un ou plusieurs enfants de moins de 5 ans et compter au moins un parent dont les études constituent la principale occupation². Ce sont principalement ces parents, qui représentent 8 % des familles québécoises avec des enfants de moins de 5 ans, qui doivent élaborer des stratégies afin de jouer harmonieusement et simultanément leurs rôles de père ou de mère et d'étudiant. Afin de faciliter cette dynamique de conciliation, l'utilisation des SGEE constitue l'une des stratégies à mettre en œuvre pour ceux qui ont de jeunes enfants. Des places en SGEE sont offertes à travers le Québec, et certaines d'entre elles ont délibérément été créées en milieu d'études à des fins de CEF. On compte 82 installations de SGEE en milieu d'études au Québec, lesquelles offrent environ 4 800 places, subventionnées pour la plupart; cette offre représente 3 % de l'ensemble des installations (et 3 % des places) du réseau des SGEE régis par le Ministère³.

De cette situation découle une question : y a-t-il adéquation entre les besoins des parents-étudiants en matière de SGEE dans une perspective de CEF et les modalités des services offerts par les SGEE régis? Autrement dit, est-il possible de trouver une offre de SGEE qui favorise l'atteinte des objectifs d'études et familiaux des parents-étudiants?

C'est à cette question que la présente étude tente de répondre. Réalisée par le Ministère, elle porte sur les besoins de garde des parents-étudiants québécois et les SGEE qui leur sont proposés, notamment en milieu d'études. À cet effet, des données qualitatives et quantitatives ont été colligées auprès de parents-étudiants, mais également auprès de gestionnaires de SGEE. Afin d'exposer la problématique de la recherche, les lignes suivantes présentent les enjeux de CEF au Québec, où les SGEE constituent l'un des principaux moyens d'arrimer la vie étudiante et parentale. Or, il s'avère que les connaissances actuelles en la matière n'apparaissent pas suffisantes pour bien cerner ces enjeux, d'où les objectifs de cette étude qui sont également présentés ci-dessous.

1.1 Enjeux de conciliation études-famille au Québec

De nos jours, de plus en plus de femmes et d'hommes décideraient de fonder une famille alors qu'ils sont aux études ou encore de faire un retour aux études après être devenus parents, notamment en raison du prolongement de la durée des études et de la tendance à la spécialisation, à la formation continue et à la réorientation de carrière (Conseil supérieur de l'éducation [CSE], 2013).

Différentes études réalisées au Québec, qui ont porté sur les parents-étudiants, démontrent qu'une majorité d'entre eux éprouveraient des difficultés à concilier les études et la famille, et parfois le travail (Corbeil et coll., 2011; Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec [CNCS-FEUQ], 2007; FEUQ, 2010; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science [MESRS], 2015; Tanguay, 2014). Certains de ces parents auraient le sentiment de manquer de temps, que ce soit pour les études ou la famille (Lessard, 2010; Corbeil et coll., 2011; MESRS, 2015, Larivière et Lepage, 2010).

De plus, la tension entre les rôles qui en découle s'accroîtrait considérablement lorsqu'il y a présence de jeunes enfants (Pronovost, 2007; Gingras et coll., 2011; Tremblay, 2012). Par ailleurs, ces difficultés semblent toucher plus particulièrement les femmes (CSE, 2013); effectivement, dans cette conciliation des temps, ce sont les mères, et encore plus celles qui sont monoparentales, qui seraient les plus touchées (ministère de la Famille, 2015; Gingras et coll., 2011).

² Il s'agit des données de l'EUSG 2009 (Gingras et coll., 2011), soit l'édition la plus récente de cette enquête.

³ D'après les données préliminaires du Ministère tirées des rapports d'activité 2014-2015 des SGEE.

Selon Lero et ses collaborateurs (2011), la principale difficulté à laquelle font face les parents est de trouver leur place dans un système d'éducation conçu pour ceux dont le profil et le cheminement sont plus « traditionnels » ou typiques, c'est-à-dire ceux qui sont jeunes, généralement inscrits à temps plein et qui n'ont jamais interrompu leur parcours scolaire plus d'un an (CSE, 2013). Ces caractéristiques seraient loin de la réalité de certains parents-étudiants. C'est peut-être en raison de leur âge, généralement plus élevé, et de leur réalité de vie différente — comme le fait d'avoir des enfants — qu'ils vivent parfois des difficultés d'adaptation dans leur milieu d'études (Larivière et Lepage, 2010; Tanguay, 2014). Le cadre éducationnel semble ainsi représenter un défi d'intégration pour certains parents-étudiants.

Pour Larivière et Lepage (2010), la situation financière des parents-étudiants, qui peut s'avérer précaire, semble constituer un aspect important qui peut être à la source d'un conflit de CEF. Pour Holmes (2005), le manque d'argent semble être l'un des principaux défis auxquels font face les parents-étudiants. Pour ces parents, aux coûts associés aux études (droits de scolarité, matériel scolaire, etc.) s'ajoutent ceux liés à la famille (logement, vêtements, nourriture, service de garde, etc.).

1.2 Services de garde comme moyen de conciliation études-famille

L'accès à un SGEE qui répond à leurs besoins semble constituer un élément crucial pour les parents-étudiants; il s'agirait de l'une de leurs principales préoccupations (CSE, 2013; Conseil du statut de la femme [CSF], 2004; Torres, 2012; Holmes, 2005). De surcroît, selon le CSF (2004), non seulement l'accès à un SGEE serait indispensable à la conciliation famille-travail-études, mais il pourrait par ailleurs être déterminant quant à la décision des parents de faire un retour aux études ou de commencer une formation.

Même si certains SGEE sont spécifiquement offerts aux parents aux études au Québec, ils ne semblent toutefois répondre qu'en partie à leurs besoins de garde. De fait, des sondages effectués auprès des parents-étudiants – ainsi que des avis, des mémoires et des rapports préparés par différents organismes et groupes d'intérêts voués notamment à la défense des droits des étudiants – permettent de relever certaines revendications (ministère de l'Éducation, 2002; FEUQ, 2005; Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons-de-l'Est [RCPECE], 2004; CSF, 2004; Larivière et Lepage, 2010) :

- le nombre de places en SGEE ne serait pas toujours suffisant pour répondre à la demande, surtout lorsqu'il s'agit de places subventionnées, de places pour poupons (enfants de moins de 18 mois) et de places en milieu d'études;
- le manque de flexibilité des horaires de garde rendrait parfois difficile la CEF.

Les heures et les périodes d'ouverture des SGEE régis ne semblent pas toujours coïncider avec l'horaire des cours et elles seraient peu flexibles (FEUQ, 2005; Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail [CIAFT], 2006; Holmes, 2005; Lessard, 2010; CSF, 2004; Tanguay, 2014; CSE, 2013). Les horaires des étudiants sont en effet variables. Il est possible qu'ils doivent assister à des cours ou à des conférences le soir ou, par exemple, effectuer des travaux d'équipe, des collectes de données, des expériences en laboratoire ou des recherches sur le terrain le soir ou la fin de semaine (CNCS-FEUQ, 2007).

Or, certains affirment ou rapportent que l'offre de SGEE le soir et la fin de semaine ne serait pas suffisante (Larivière et Lepage, 2010; CSF, 2004; Tanguay, 2014). Pour mener à bien leur projet d'études, certains parents pour qui les horaires de garde habituels sont insuffisants doivent recourir à un deuxième mode de garde, ce qui peut être coûteux (Tanguay, 2014).

Par ailleurs, selon une partie de la littérature, trop peu de SGEE en milieu d'études (voire dans d'autres milieux) permettraient aux parents de bénéficier de services à temps partiel (CIAFT, 2006; Tanguay, 2014; CNCS-FEUQ, 2007). Certaines mères étudiantes déplorent également le fait qu'il est difficile de retirer l'enfant d'un SGEE de façon temporaire en conservant sa place, par exemple pendant la période estivale où certaines d'entre elles n'ont pas de cours (CSF, 2004)⁴.

En résumé, selon la littérature consultée, les problèmes de CEF associés aux services de garde éducatifs portent, notamment, sur trois aspects qui seront abordés tout au long de la présente étude :

- l'accès à une place en SGEE;
- la flexibilité des horaires de garde;
- les coûts associés à la garde.

Ce sont d'ailleurs ces éléments qui sont ressortis, parmi d'autres sujets, des consultations réalisées par le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) au cours des dernières années en vue du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse et de l'élaboration de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021. Ces consultations ont permis à des milliers de jeunes de toutes les régions du Québec de s'exprimer sur leurs besoins et leurs attentes. Ils se sont prononcés, entre autres, sur l'importance de mettre en place des mesures pour faciliter la conciliation travail-famille (CTF) mais aussi la CEF, y inclus la création de places supplémentaires en SGEE dans les milieux d'études.

Dans la foulée de ces consultations et à la lumière des constats tirés de la littérature pertinente, le Ministère a pris l'initiative de réaliser ce projet de recherche qui analyse les besoins de garde des parents-étudiants par rapport aux SGEE auxquels ils ont accès. Cette étude constitue d'ailleurs l'une des trois mesures de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 sous la responsabilité du Ministère. Elle découle de l'un des objectifs de la Politique québécoise de la jeunesse 2030, qui est de « promouvoir la conciliation entre le travail, les responsabilités liées à la vie familiale et les études ».

1.3 Objectifs de la recherche : mieux comprendre la demande et l'offre de services de garde faite aux parents-étudiants

Comme il existe peu de données qui portent à la fois sur les besoins de garde des parents-étudiants québécois et les SGEE qui leur sont offerts en milieu d'études et que la littérature indique certains défis à relever en matière de CEF, notamment en ce qui a trait aux SGEE, le présent projet de recherche a pour objectifs de :

- mieux connaître la nature des besoins et des préférences des parents-étudiants en matière de garde ainsi que leur utilisation des SGEE (la demande);
- mieux connaître les modalités de garde offertes par les SGEE en milieu d'études, les facteurs qui influent sur l'organisation de celles-ci ainsi que leur adéquation avec la CEF (l'offre).

⁴ La signature d'ententes de services répondant aux besoins particuliers des parents est privilégiée dans le cadre des lois et règlements du Ministère. Ces nuances législatives et réglementaires, ainsi que plusieurs autres, sont exposées plus loin dans le texte.

La présente recherche met également en relief les lois et règlements en vigueur, lesquels façonnent le contexte dans lequel s'inscrivent les besoins de garde des parents-étudiants et les SGEE.

Le présent rapport est divisé en trois parties :

- la première décrit les méthodes de recherche employées;
- la deuxième présente les résultats de recherche issus des différentes collectes et analyses de données réalisées (d'abord concernant la demande, puis au sujet de l'offre);
- la conclusion porte sur les liens entre la demande et l'offre, soit les besoins de garde des parents-étudiants et la réalité observée dans les SGEE en milieu d'études recensés.

2 Méthodes de recherche

Dans le cadre de cette étude, une stratégie de recherche mixte a été privilégiée. Différentes sources de données et méthodes de recherche, quantitatives et qualitatives, ont donc été employées, ce qui a permis de disposer d'une information riche sur différents aspects de la problématique et ainsi d'obtenir des renseignements complémentaires et diversifiés :

- la littérature (scientifique, notamment);
- une exploitation inédite, et spécialement conçue pour la présente recherche, de l'EUSG de 2009 menée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ);
- des groupes de discussion constitués de parents-étudiants;
- une enquête par questionnaire Web auprès des SGEE en milieu d'études;
- un accompagnement particulier, par le Ministère, de deux nouveaux SGEE en milieu d'études.

2.1 Revue de la littérature

Tout d'abord, une revue de la littérature disponible sur le sujet a été réalisée afin de bien cerner la problématique de recherche. Nous avons constaté que peu d'ouvrages scientifiques québécois ont traité du thème des besoins de garde des parents-étudiants, le champ de la recherche documentaire a donc été élargi aux enjeux de CEF plus généraux des parents-étudiants à l'échelle québécoise ainsi qu'à l'échelle canadienne. Le corpus comprend des enquêtes, des rapports de recherche, des avis, des mémoires et des documents ministériels qui permettent de poser un regard plus éclairé sur la réalité des parents-étudiants. À l'aide du moteur de recherche bibliographique Ariane ainsi que des services de la bibliothèque de l'Université Laval et de la bibliothèque gouvernementale Cécile-Rouleau, c'est plus de 50 documents qui ont été recensés et examinés aux fins de la revue de la littérature.

2.2 Exploitation inédite de l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde

Une exploitation inédite des données de l'EUSG a également été réalisée, portant précisément sur la situation des parents-étudiants en 2009 (édition la plus récente de cette enquête).

Dans le cadre de cette enquête, l'ISQ a recueilli des données auprès de 11 161 familles qui avaient au moins un enfant de moins de 5 ans. Il s'agit d'une enquête représentative de la population québécoise. Elle permet de dresser le portrait de l'utilisation des SGEE par ces familles et de décrire la garde sous différents aspects. On y traite notamment de la proportion d'enfants gardés, des modes et des motifs de garde, de la garde régulière et irrégulière, de la satisfaction des parents quant au principal mode de garde employé régulièrement, des situations imprévues qui causent des difficultés dans l'organisation de la garde d'enfants et des préférences des familles en matière de garde selon l'âge des enfants (Gingras et coll., 2011).

Dans le cadre de ce projet de recherche, le Ministère a communiqué avec l'ISQ afin que des compilations spéciales soient effectuées exclusivement à propos des parents-étudiants. Ces données ont servi à mieux connaître les habitudes de garde des parents-étudiants ainsi que leur attitude concernant la garde. Les analyses ont porté sur les **familles avec des enfants de moins de 5 ans, gardés régulièrement en raison du travail ou des études, et dont au moins un parent a déclaré les études comme principale occupation**. Lorsque possible, elles ont été comparées aux familles

dont les deux parents ont déclaré le travail comme principale occupation. Un certain nombre de variables ont été exploitées, par exemple l'utilisation d'un second mode de garde et la satisfaction à l'égard de certains aspects de la garde. Ces données ont permis de mesurer le nombre et la proportion de familles en situation de CEF ainsi que plusieurs de leurs caractéristiques, et ce, de façon statistiquement significative, c'est-à-dire représentative de l'ensemble de ces familles au Québec. Ainsi, même si ces résultats datent de quelques années, ils conservent un potentiel statistique notable, complémentaire aux observations qualitatives.

2.3 Groupes de discussion constitués de parents-étudiants

Le Ministère a par ailleurs mandaté la firme Segma Recherche pour créer des groupes de discussion, ce qui a permis de connaître, de façon plus nuancée, la réalité vécue par les parents-étudiants et de comprendre en profondeur les facteurs relatifs à la garde qui favorisent ou non une meilleure CEF.

Au total, neuf groupes de discussion ont été créés en 2016, qui comprenaient un total de 54 étudiants réunis dans quatre villes différentes : Montréal, Québec, Trois-Rivières et Saguenay. Les participants devaient répondre à tous les critères suivants :

- avoir les études comme principale occupation;
- être inscrit à temps partiel ou à temps plein dans un programme d'études et avoir complété au moins deux mois dans un programme de formation professionnelle, d'études collégiales ou universitaires;
- être parent d'au moins un enfant âgé de 0 à 5 ans qui fréquente un SGEE (ou une halte-garderie) depuis au moins deux mois et faire garder son ou ses enfants au moins deux jours par semaine pour un minimum de deux heures et demie par jour.

Chaque groupe de discussion devait au départ être formé d'une douzaine de personnes. Il était plutôt composé de 3 à 9 parents-étudiants compte tenu de certaines difficultés éprouvées lors du recrutement des participants. De fait, plus de 2 000 contacts auprès de parents-étudiants ont été établis par l'entremise des établissements d'enseignement ou des SGEE. Au terme de ces démarches, un total de 92 personnes ont été recrutées pour prendre part aux 9 groupes de discussion. Parmi ces personnes, 37 se sont désistées ensuite, pour un total de 55 participants présents lors de la tenue des groupes de discussion.

La durée des rencontres était d'environ deux heures. Une compensation financière de 75 \$ était prévue pour chacun des participants.

Les groupes de discussion étaient composés de parents dont les enfants fréquentaient différents modes de garde :

- un peu plus de la moitié des participants avaient un enfant en CPE ou en GS;
- environ le tiers avaient un enfant en service de garde en milieu familial, dont près des deux tiers occupaient une place subventionnée;
- un peu moins de 1 participant sur 10 avait un enfant en garderie non subventionnée (GNS);
- une minorité de participants avaient un enfant en halte-garderie ou étaient à la recherche d'une place en SGEE.

Enfin, les participants aux groupes de discussion avaient des caractéristiques géographiques, sociodémographiques, scolaires et économiques diversifiées, ce qui a permis de couvrir un large éventail de situations de CEF (voir le tableau 1). Toutefois, ce sont presque exclusivement des femmes qui ont accepté de participer aux discussions de groupe.

Tableau 1 : Participants aux groupes de discussion, selon différentes caractéristiques

Caractéristiques	Nombre	%
TOTAL	55	100,0
Sexe		
Homme	5	9,1
Femme	50	90,9
Situation familiale		
En couple	44	80,0
Seul	11	20,0
Municipalités où ont été réalisés les groupes de		
Montréal (4 groupes de discussion)	24	43,6
Québec (3 groupes de discussion)	21	38,2
Trois-Rivières (1 groupe de discussion)	4	7,3
Saguenay (1 groupe de discussion)	6	10,9
Régime d'études		
Temps plein	40	72,7
Temps partiel	15	27,3
Travail*		
Oui	24	43,6
Non	30	54,5
Occupation du conjoint*		
Travail seulement	26	47,3
Études seulement	13	23,6
Travail et études	3	5,5
Niveau d'études		
Professionnel	3	5,5
Collégial	14	25,5
Universitaire 1 ^{er} cycle	16	29,1
Universitaire 2 ^e et 3 ^e cycles	22	40,0
Lieu de naissance		
Québec	30	54,5
Hors Canada	20	36,4
Ailleurs au Canada	5	9,1
Revenu familial avant impôt*		
Moins de 20 000 \$	13	23,6
20 000 - 29 000 \$	8	14,5
30 000 - 39 000 \$	12	21,8
40 000 - 49 000 \$	5	9,1
50 000 - 59 000 \$	7	12,7
60 000 \$ et plus	9	16,3

* Donnée manquante pour un ou plusieurs répondants.

2.4 Enquête par questionnaires auprès des services de garde en milieu d'études

Pour cerner les enjeux liés à l'offre de SGEE faite aux parents-étudiants, une enquête par questionnaire a été réalisée à l'automne 2016 auprès de toutes les installations en milieu d'études au Québec. Un questionnaire électronique a été envoyé aux gestionnaires de SGEE répondant aux critères suivants :

- être situé sur un lieu d'études ou à proximité de celui-ci;
- être lié à un centre de formation professionnelle, à un cégep ou à une université;
- détenir un permis octroyé par le Ministère.

Il s'agit d'un recensement – et non pas d'un sondage basé sur un échantillon – puisque tous les SGEE en milieu d'études ont été sollicités dans le cadre de cette collecte de données⁵.

Au total, les gestionnaires de 82 installations ont été questionnés sur les politiques d'admission (priorités d'accueil), l'accessibilité à la garde pour la clientèle étudiante, les modalités des services offerts (horaires, tarifs, etc.), l'utilisation de ces services par les parents-étudiants, les facteurs qui peuvent influencer sur l'organisation de la garde en milieu d'études et les améliorations souhaitées à l'organisation actuelle du réseau des SGEE en la matière. Les 82 SGEE en milieu d'études recensés incluent :

- 74 CPE;
- 4 GS;
- 4 GNS.

Parmi ceux-ci, 60 ont répondu au questionnaire, pour un taux de réponse global de 73 %. Toutes les GS et GNS ont répondu au questionnaire; 22 CPE n'y ont pas répondu. Par conséquent, les données d'enquête ont été pondérées afin d'être représentatives de l'ensemble de la population visée, y inclus l'ensemble des CPE en milieu d'études.

2.5 Accompagnement particulier de deux services de garde en milieu d'études

Enfin, un accompagnement particulier a été effectué par le Ministère auprès de deux nouveaux SGEE en milieu universitaire. Les observations notées dans ce contexte ont été intégrées au projet de recherche. À la suite de l'appel de projets de 2013 du Ministère pour la création de nouvelles places subventionnées, deux CPE ont ouvert de nouvelles installations offrant de la garde à horaires atypiques afin de répondre aux besoins des parents-étudiants. Les projets de ces deux CPE sont issus de la collaboration entre le milieu universitaire et des associations étudiantes. Ils visent à offrir prioritairement des services aux parents-étudiants et aux membres du personnel universitaire.

La particularité de cet accompagnement réside dans la mobilisation de deux conseillères aux services à la famille du Ministère, à Québec et à Montréal, qui ont réalisé le suivi régulier auprès des deux CPE

⁵ Les SGEE en milieu d'études ont été repérés à l'aide des données préliminaires du Ministère tirées des rapports d'activité 2014-2015 des SGEE.

afin de connaître leur situation et les difficultés éprouvées ou anticipées, notamment dans l'application des exigences réglementaires en contexte d'horaires atypiques.

Le calendrier de suivi compte ainsi une demi-douzaine d'appels, et il a veillé à couvrir les périodes particulières comme les changements de session d'études et la période estivale. Les deux SGEE ont pu aussi contacter au besoin leur direction régionale pour un soutien au regard de questionnements ou de problèmes éprouvés dans le cadre de leurs opérations. Cet accompagnement a contribué à documenter la pertinence et les modalités de cette offre de services et son adéquation avec les besoins en matière de CEF.

3 Résultats de recherche

Le présent chapitre expose les principaux résultats des différentes collectes de données réalisées et de leur exploitation, à savoir la revue de littérature, les données de l'EUSG 2009 spécialement compilées pour l'étude de la garde chez les parents-étudiants, les groupes de discussion formés de parents-étudiants, l'enquête par questionnaire Web auprès des SGEE en milieu d'études ainsi que l'accompagnement particulier du Ministère auprès de deux nouveaux SGEE en milieu d'études. Les résultats de recherche sont présentés en trois sections :

- un portrait général des parents-étudiants indiquant leurs caractéristiques sociodémographiques, scolaires et économiques pouvant influencer sur la CEF;
- une présentation des comportements et perceptions des étudiants concernant la CEF et la garde (la demande);
- une présentation des enjeux et défis, du point de vue des SGEE, en matière de garde offerte aux étudiants (l'offre).

Les résultats concernant la demande et l'offre sont présentés séparément (et en détail) dans cette section du document. Ensuite, ils seront analysés conjointement (et synthétisés) en conclusion.

3.1 Portrait général des parents-étudiants

Le portrait des parents-étudiants qui suit présente de l'information sur leur dénombrement, leur situation familiale, leur âge et celui de leurs enfants, leur statut d'immigration, leur régime d'études et leur cheminement scolaire ainsi que sur leur situation économique. Ces éléments peuvent faire varier l'expérience du parent-étudiant et ses besoins en matière de garde dans un contexte de CEF.

3.1.1 Population en situation de conciliation études-famille

Environ 1 étudiant québécois sur 10 concilie vie parentale et études, sans égard à l'âge du ou des enfants. En effet, la proportion de parents parmi l'ensemble de la population étudiante postsecondaire (professionnelle, collégiale et universitaire) varierait entre 9 % et 11 % selon les enquêtes recensées (ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche [MEESR], 2015; Lero et coll., 2007). Cette proportion diffère toutefois selon le cycle d'études :

- en formation professionnelle, la proportion se situe autour de 25 % selon le MEESR (2015);
- au collégial, elle varie entre 6 % et 8 % (MEESR, 2015; Lero et coll., 2007);
- à l'université, elle se situe entre 8 % et 24 % (MEESR, 2015; CNCS-FEUQ, 2007; Lero et coll., 2007; Bonin, 2014).

Sur l'ensemble des parents avec enfants de tous âges, les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 révèlent que près de 1 parent québécois sur 10 (9 %) – soit environ 190 000 parents parmi ceux qui sont âgés de 15 ans ou plus – est aux études⁶ (Ministère de la famille, 2018).

⁶ Tout au long de ce document, des données de l'ENM 2011 sont présentées afin de comparer ou de compléter les données de l'EUSG 2009 analysées dans ce rapport de recherche. Ces données portent sur des parents avec enfants de tous âges qui ont déclaré avoir fréquenté un établissement d'enseignement entre septembre 2010 et mai 2011, autant à temps plein qu'à temps partiel.

Sur les 318 400 familles québécoises ayant des enfants de moins de 5 ans, l'EUSG 2009 révèle qu'environ 25 900 familles comptaient au moins un parent ayant déclaré les études comme principale occupation (8 % des familles avec au moins un enfant de moins de 5 ans). La présente recherche vise d'ailleurs à mieux connaître ces 25 900 familles (population à l'étude). Dans le reste du document, l'expression « familles étudiantes » fera référence à cette population.

3.1.2 Caractéristiques sociodémographiques des parents-étudiants

Si l'on tient compte de l'occupation principale des parents-étudiants (et de celle de leur conjoint, le cas échéant), parmi ces 25 900 familles étudiantes :

- 53 % sont composées d'un conjoint qui étudie et de l'autre qui travaille;
- 25 % sont des familles où les deux conjoints (ou le parent seul) sont aux études;
- 22 % sont des familles où l'un des conjoints est aux études et l'autre à la maison.

D'une part, pour la majorité, les études ne représentent pas la seule activité principalement exercée par les parents du ménage (situation mixte). D'autre part, il semble que le travail comme principale occupation soit absent (ou presque) pour près de la moitié de ces familles. Tout cela a probablement des retombées sur le plan économique et quant aux horaires de garde souhaités; il en sera question dans les pages et sections suivantes.

Par ailleurs, les données indiquent que la CEF toucherait plus particulièrement les femmes. L'EUSG de 2009 le confirme (voir la figure 1) :

- 47 % des 25 900 familles étudiantes sont biparentales où seulement la mère est aux études;
- 17 % sont composées de mères monoparentales;
- près de 1 famille sur 10 (8 %) est formée de deux parents aux études.
- Autrement, 28 % sont des familles biparentales où seul le père étudie (y compris une infime⁷ portion de pères monoparentaux).

En somme, dans près des trois quarts des familles étudiantes (72 %), les mères ont les études comme principale occupation. La surreprésentation des femmes est aussi observée à partir de d'autres sources de données. Les données de l'ENM de 2011 indiquent que les mères représentent 63 % de l'ensemble des parents-étudiants avec enfants de tous âges (Ministère de la famille, 2018).

Il importe de souligner que ces proportions sont similaires à celles issues d'autres enquêtes québécoises et canadiennes, qui présentent un rapport de trois à quatre femmes pour chaque homme, chez les parents-étudiants (Bonin, 2014; Corbeil, 2011; Lero et coll., 2007)⁸. On retiendra donc que les mères étudiantes représentent la majorité des parents-étudiants.

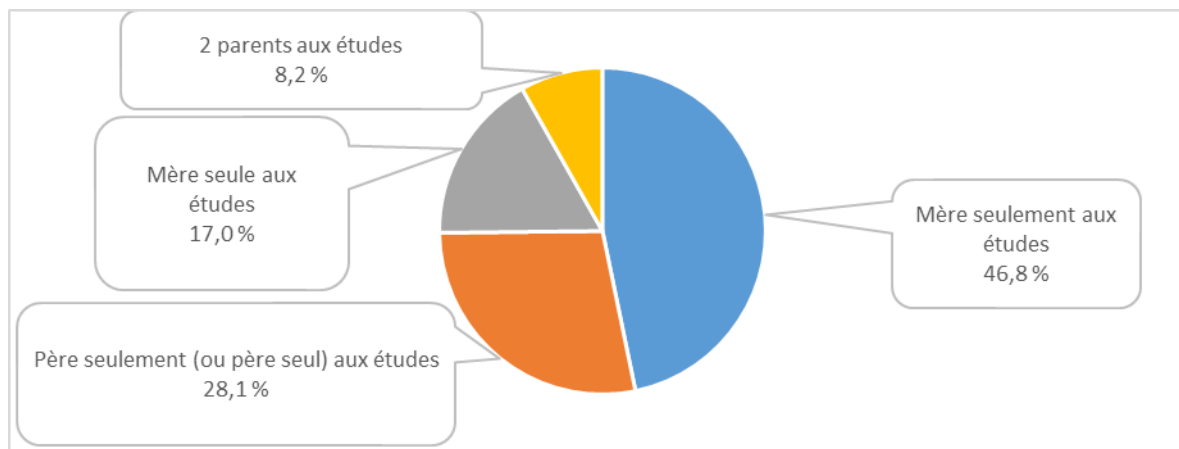
Les données de l'EUSG 2009 viennent aussi confirmer l'ampleur de la monoparentalité chez les mères étudiantes avec enfants de moins de 5 ans, alors que 17 % de celles-ci sont dirigées par une mère seule. Selon les données de l'ENM 2011, chez l'ensemble des familles avec au moins un enfant de moins de 5 ans du Québec, la proportion de mères seules est de 12 %⁹.

⁷ Les effectifs sont trop petits pour être présentés.

⁸ De par la nature différente des enquêtes, il n'est pas surprenant de constater des écarts, puisque les enquêtes basées sur des sondages ont comme univers celui des étudiants et ont souvent porté sur des niveaux et régimes d'études particuliers, tandis que les données de l'ENM de 2011 portent sur l'ensemble des familles avec enfants de tous âges.

⁹ Statistique Canada, ENM 2011, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau B2 de la commande spéciale CO-1362.

Figure 1 : Répartition des familles qui ont des enfants de moins de 5 ans et dont au moins un parent (ou le parent seul) a déclaré les études comme principale occupation, selon le sexe du ou des parents aux études, Québec, 2009



Source : EUSG 2009. Compilations effectuées par l'Institut de la statistique du Québec pour le ministère de la Famille en février 2016.

Lorsqu'on examine l'âge des parents aux études (avec au moins un enfant de moins de 5 ans), l'EUSG 2009 révèle que la majorité des femmes (61 %) ont entre 25 et 34 ans, tandis que les hommes ont majoritairement (60 %) entre 30 et 39 ans. Chez les hommes comme chez les femmes, la plus forte proportion de parents-étudiants se trouve chez les 30 à 34 ans, soit 32 % chez les pères et chez les mères. Du côté des parents-étudiants avec des enfants de tous âges, selon l'ENM de 2011, la très grande majorité ont plus de 24 ans (95 %) et une grande majorité sont âgés de 25 à 44 ans (69 %) (Ministère de la famille, 2018). Surtout, il est à noter que les parents aux études postsecondaires sont généralement plus âgés que les autres étudiants (CSE, 2013; Bonin, 2014).

Enfin, concernant l'âge des enfants, l'ENM 2011 nous apprend que près de la moitié des parents-étudiants (46 %) a au moins un enfant d'âge préscolaire, alors que cette situation touche 28 % des parents non-étudiants (Ministère de la famille, 2018).

3.1.3 Surreprésentation des parents-étudiants issus de l'immigration

Grâce à l'EUSG 2009, on observe que, dans les familles étudiantes avec enfants de moins de 5 ans, environ 1 parent sur 2 est né à l'extérieur du Canada, soit 47 % des mères et 56 % des pères. C'est davantage que chez l'ensemble des familles avec enfants de moins de 5 ans, chez qui cette proportion est d'environ 20 % (Gingras et coll., 2011 : 63).

Pour mettre en contexte ces données, il faut noter que certains immigrants pourraient devoir retourner aux études pour faciliter leur intégration socioprofessionnelle, pour faire reconnaître leurs qualifications ou suivre des cours de français afin d'apprendre la langue d'usage du Québec, ce qui peut contribuer à expliquer les proportions plus élevées de parents-étudiants nés à l'extérieur du pays (Gauthier, 2014; Galarneau et Morissette, 2008).

3.1.4 Régime d'études et cheminement scolaire chez les parents-étudiants

En ce qui a trait au régime d'études (temps plein ou partiel), la grande majorité des familles étudiantes questionnées dans le cadre de l'EUSG 2009 sont composées de parents qui poursuivent leurs études à temps plein, soit 92 % des pères et 83 % des mères — ce qui est attendu, puisque ces parents ont les études comme principale occupation. Des études indiquent toutefois que les étudiants qui sont parents seraient plus susceptibles d'étudier à temps partiel que ceux qui n'ont pas d'enfants à charge

(Bonin, 2014). Il y aurait cependant des variations d'un niveau d'études à l'autre, d'un programme d'études à l'autre et même d'un établissement d'enseignement à l'autre (Holmes, 2005; CSE, 2013).

Si le régime d'études est un aspect qui distingue l'expérience scolaire des parents-étudiants de celle des étudiants sans enfants, certaines caractéristiques liées au cheminement scolaire, comme l'interruption des études et le retour aux études, sont aussi des réalités qui les touchent particulièrement, c'est-à-dire qu'elles sont plus fréquentes chez les parents-étudiants que chez les autres étudiants en général (Bonin, 2014; Holmes, 2005).

De même, plus de 8 parents-étudiants sur 10 avec enfants de moins de 5 ans (83 % des pères et 86 % des mères) étudient normalement le jour pendant la semaine. Plus de la moitié (52 %) des pères consacrent 40 heures ou plus par semaine à leurs études. Chez les mères, cette proportion est un peu moins importante, soit 38 % selon l'EUSG 2009.

Dans le cas qui nous occupe, la question du régime d'études et du temps investi dans les études tient son importance du fait qu'elle est susceptible d'influer sur les besoins des parents-étudiants, notamment en ce qui a trait aux horaires de garde nécessaires à une CEF adéquate.

3.1.5 Caractéristiques économiques des parents-étudiants

Avoir un travail rémunéré tout en combinant vie familiale et études est une réalité présente chez certains parents-étudiants. La proportion de parents ayant fréquenté un établissement scolaire (avec enfant de tous âges) qui étaient en emploi au cours de la semaine de référence s'établit à 69 %, selon les données de l'ENM de 2011 (Ministère de la famille)¹⁰.

Le genre du parent semble aussi être associé à la situation en emploi. À ce titre, on remarque que tant chez les parents-étudiants en couple que chez ceux qui vivent seuls, les hommes sont proportionnellement plus nombreux à occuper un emploi (75 %) que les femmes (65 %) (Ministère de la famille, 2018). Si certains travaillent, cela ne signifie pas nécessairement qu'ils bénéficient de revenus supérieurs à ceux des familles ne comptant pas de parents-étudiants.

Selon l'EUSG 2009, sur le plan financier, près du tiers (32 %) des familles de parents-étudiants avaient un revenu familial inférieur à 20 000 \$. Ce niveau de revenu touche environ 10 % de l'ensemble des familles avec enfants de moins de 5 ans (Gingras et coll., 2011 : 68).

À l'inverse, toujours selon l'EUSG 2009, près de la moitié des familles étudiantes (48 %) avaient un revenu familial de 30 000 \$ ou plus alors que, lorsque l'on considère l'ensemble des familles qui ont des enfants de moins de 5 ans au Québec, cette proportion s'élève à plus de 80 % (Gingras et coll., 2011 : 68).

En somme, même si certains parents-étudiants occupent un emploi rémunéré, le manque d'argent semble être l'un des principaux défis auxquels ils font face (Holmes, 2005). D'après une enquête menée à l'Université du Québec à Montréal en 2007, plus de 1 parent-étudiant sur 2 (56 %) a déclaré vivre une situation de précarité financière dite grande ou très grande.

Chez ceux qui vivaient seuls — et l'on sait que la monoparentalité est légèrement surreprésentée chez les parents-étudiants — plus des trois quarts (77 %) ont déclaré que leur situation financière était plutôt précaire ou très précaire (Corbeil et coll., 2011). De plus, il importe de souligner que les dépenses liées aux frais de garde peuvent avoir un impact non négligeable sur l'accumulation d'une dette d'études (CSF, 2004; Holmes, 2005; MESRS, 2015), et ainsi influencer sur la décision d'entreprendre ou de poursuivre ou non des études (Lero et coll., 2007).

¹⁰ À l'exclusion d'un petit nombre de parents-étudiants qui étaient en emploi mais absents du travail au cours de la semaine de référence.

Il sera d'ailleurs question de ces enjeux économiques plus loin, puisqu'ils sont à considérer dans une perspective d'accès financier aux SGEE.

3.2 Demande de services de garde du point de vue des parents-étudiants

Si la section précédente présente de façon générale les caractéristiques des parents-étudiants, le propos qui suit traite des enjeux particuliers liés à la CEF et aux SGEE. Les caractéristiques des parents-étudiants permettent d'ailleurs de mettre en contexte ces enjeux. À partir des observations issues des groupes de discussion et de l'analyse d'autres résultats de l'EUSG 2009, cette section porte sur :

- l'importance des SGEE sur le plan de la CEF;
- la recherche d'une place en SGEE;
- les horaires de garde quotidiens, hebdomadaires et durant l'année;
- les tarifs des services de garde;
- la localisation géographique des SGEE.

3.2.1 Importance des services de garde dans la conciliation études-famille

L'accès à un SGEE est une condition essentielle à la majorité des participants aux groupes de discussion pour assurer le succès et la poursuite de leurs études, notamment parce qu'il permet une CEF plus harmonieuse. Cette condition tient son importance de la nécessité d'assister aux cours et d'avoir du temps et du calme pour faire les travaux associés aux études. Une partie des parents-étudiants rencontrés n'ont pas d'autres personnes sur qui compter pour garder leurs enfants. Dans certains cas, leur conjoint occupe un emploi ou est lui-même aux études. D'autres sont en situation de monoparentalité ou issus de l'immigration, et ils dépendent grandement des SGEE pour réussir leurs études. Quelques parents-étudiants rencontrés soulignent que, sans SGEE, il leur faudrait étudier le soir ou la nuit, ce qui ne serait ni efficace ni réaliste. Quelques-uns mentionnent qu'ils ont dû annuler des cours ou allonger la durée de leur programme faute de SGEE répondant à leurs besoins. Le portrait statistique des parents-étudiants qui ont participé aux groupes de discussion (voir le tableau 1) fait d'ailleurs écho au phénomène des familles étudiantes caractérisées par la monoparentalité, l'immigration ou la multiplicité des occupations (études, emploi, etc.). Bref, pour plusieurs des parents-étudiants rencontrés, la réussite éducative passe entre autres par l'accès à un SGEE qui répond à leurs besoins.

3.2.2 Recherche d'une place en service de garde

Pour la majorité des participants aux groupes de discussion, la recherche d'une place en SGEE qui répond à leurs besoins et à leurs exigences a été ou est laborieuse. C'est d'autant plus difficile pour les parents-étudiants qui ont des contraintes additionnelles, par exemple des cours le soir ou l'absence de soutien. Certains ont dû fréquenter différents SGEE avant d'en trouver un qui leur convenait. Le principal compromis fait par ces parents pour trouver un SGEE semble d'opter pour un milieu familial (maison privée) plutôt qu'une installation (établissement), subventionnée ou non. D'autres parents se résignent à choisir un SGEE non subventionné après avoir attendu vainement un appel à la suite de l'inscription de leur enfant sur la liste d'attente de plusieurs SGEE subventionnés.

Pour d'autres, moins nombreux, le processus de recherche d'une place en SGEE a été plus facile. Il semble par ailleurs que certains de ces participants vivaient une situation particulière qui leur permettait d'être priorités sur les listes d'attente des SGEE subventionnés, notamment la monoparentalité, le statut d'étudiant ou la présence d'un SGEE au sein du milieu de travail du conjoint ou de la conjointe.

En ordre d'importance, les principaux outils de recherche employés par les participants pour trouver un SGEE sont les suivants :

- le guichet unique d'accès aux places en services de garde : le guichet unique La Place 0-5, qui est le seul endroit où il est possible d'inscrire son enfant sur les listes d'attente des CPE et des GS — selon une directive du Ministère, ces installations subventionnées sont tenues d'accueillir uniquement des enfants préalablement inscrits au guichet unique;
- le site Web *magarderie.com*, qui constitue un outil de recherche pour tout type de SGEE, y compris le gardiennage à domicile et les SGEE non régis par le Ministère;
- les réseaux sociaux comme des pages Facebook consacrées à la recherche de places ou à l'affichage de places disponibles;
- le réseau personnel comme la famille élargie, les amis, les collègues de travail, etc.

Rares sont les participants aux groupes de discussion qui ont trouvé leur premier SGEE à l'aide du guichet unique. Selon eux, il ne semble pas que ce guichet soit une solution efficace pour trouver une place au départ. À leurs yeux, les délais d'attente sont trop longs et certains parents doivent se tourner vers d'autres options pour trouver un SGEE. Par défaut, les parents-étudiants consultés disent s'inscrire à La Place 0-5, mais ils n'auraient pas d'attentes quant à l'obtention de la place convoitée, celle en CPE (ou celle qui est subventionnée). La perception relative à l'inefficacité de ces listes d'attente semble d'ailleurs partagée par la très grande majorité des participants, ce qui, pour certains, les incite même à ne pas s'y inscrire du tout¹¹.

Le site Web *magarderie.com* semble généralement l'outil vers lequel se tournent les parents-étudiants qui souhaitent trouver un SGEE lorsqu'ils ne sont pas appelés à la suite de leur inscription au guichet unique. Le site *magarderie.com* semble offrir un grand nombre de places en milieu familial selon ce qui a été rapporté dans le cadre des groupes de discussion. Par ailleurs, les personnes rencontrées indiquent qu'il est complexe de trouver un milieu familial qui correspond à leurs exigences, tant par rapport aux coûts qu'à la localisation, à l'horaire de garde, à la qualité des services ou aux valeurs associées à l'éducation des enfants. Il est donc probable que certains parents-étudiants auront à faire des compromis en acceptant une place en milieu familial, selon ce qui a été rapporté dans les groupes de discussion.

¹¹ Depuis sa mise en œuvre, La Place 0-5 a permis à des dizaines de milliers d'enfants d'obtenir une place subventionnée. Trois éléments permettraient d'expliquer, pour l'essentiel, les délais d'attente ou l'insuccès d'une recherche de place en SGEE, le cas échéant.

- Premièrement, à l'heure actuelle, environ la moitié du réseau des SGEE régis (pour ce qui est du nombre de places offertes) n'ont pas à traiter avec le guichet unique pour offrir des places aux parents puisque. Pour l'instant, les responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) et les GNS n'adhèrent pas à La Place 0-5. Le projet de loi n° 143, adopté en décembre 2017, prévoit les modifications législatives nécessaires afin de rendre obligatoire l'adhésion au guichet unique La Place 0-5 pour tous les SGEE régis, y inclus le milieu familial régi et les GNS. Cette obligation entrera en vigueur en septembre 2018. Dès lors, le potentiel d'offre de places du guichet unique sera doublé, au profit des parents.
- Deuxièmement, au Québec, certains territoires sont en déficit de places, c'est-à-dire que l'offre ne permet pas de répondre à la demande de places.
- Troisièmement, les CPE et les GS (les seuls SGEE tenus d'adhérer à La Place 0-5) sont globalement presque occupés à pleine capacité (très peu de places disponibles, généralement).

Ainsi, il ne faut pas confondre, d'une part, l'efficacité de La Place 0-5 en tant qu'intermédiaire facilitant le lien entre le parent et les SGEE qui y adhèrent et, d'autre part, l'équilibre entre l'offre et la demande de places régies au Québec. Autrement dit, La Place 0-5 n'est pas nécessairement responsable de l'insuccès des démarches de recherche de places des parents qui y sont inscrits.

Les réseaux sociaux, dont principalement des pages Facebook consacrées aux SGEE, semblent être un moyen communément employé par la clientèle étudiante interrogée pour trouver une place en SGEE. À titre d'exemple, certains ont appris, grâce à ce moyen de communication, qu'un nouveau service de garde ouvrait ses portes. Le réseau de contacts des parents-étudiants est également un moyen qui a permis à certains des participants de trouver un SGEE.

Sur le plan statistique, à l'échelle québécoise, le nonaccès aux SGEE touche environ 1 famille étudiante sur 3. Cette situation afflige d'ailleurs une proportion plus importante de familles de parents-étudiants comparativement aux autres familles. Les données de l'EUSG 2009 révèlent une proportion plus élevée de familles étudiantes (37 %) qui invoquent le manque de places comme principal motif expliquant le fait de ne pas utiliser la garde régulière; lorsque les deux parents travaillent, cette proportion tombe à 13 %. Cela vient corroborer ce qui a aussi été relevé dans la littérature et met ainsi en perspective les défis associés à la recherche d'une place en service de garde mentionnés lors de la tenue des groupes de discussion. Il est clair que les parents-étudiants ont un accès moindre aux SGEE; c'était le cas, du moins, en 2009. Depuis, des places en SGEE ont été créées au Québec, notamment en milieu d'études, mais il n'est pas possible de savoir avec certitude si cette augmentation de l'offre permet désormais de répondre entièrement à la demande. À tout le moins, les données qualitatives colligées récemment lors de la tenue des groupes de discussion laissent croire que l'équilibre entre l'offre et la demande n'est peut-être pas atteint partout pour cette clientèle.

3.2.3 Horaire de garde

L'horaire d'un étudiant (ou d'un travailleur atypique), contrairement à celui d'un travailleur « typique », n'est pas toujours stable et régulier. Il varie d'une session à l'autre, à l'intérieur d'une session en fonction de la charge de travail, et même parfois d'un jour à l'autre. De plus, l'horaire des cours varie selon les programmes et certains ont des cours le soir ou la fin de semaine. D'ailleurs, le besoin de flexibilité quant aux horaires de garde proposés est fréquemment ressorti dans les groupes de discussion, et ce, que ce soit par rapport aux heures d'ouverture, aux journées d'ouverture, à la garde à temps partiel ou aux besoins de garde selon différentes périodes de l'année.

Heures d'ouverture

L'appréciation des heures d'ouverture par les participants aux groupes de discussion varie principalement selon la région, le type de SGEE fréquenté et le type de programme d'études suivi. D'abord, chez les participants de Montréal, il semble que la satisfaction à l'égard des horaires de garde établis soit moins grande. Le nombre d'heures d'ouverture nécessaires pour couvrir les besoins des parents-étudiants montréalais semble être plus élevé. Selon eux, il serait opportun que les SGEE puissent ouvrir leurs portes avant 7 h et qu'ils maintiennent leurs opérations après 18 h, voire qu'ils offrent de la garde en soirée¹².

Les raisons sous-jacentes à ces besoins accrus en heures d'ouverture semblent associés au temps de transport nécessaire (transport en commun, congestion routière, etc.). Par ailleurs, certains ont des cours qui se terminent à 18 h, alors que d'autres ont des cours le soir ou encore des stages ou des cours qui débutent à 7 h.

¹² En fait, rares sont les SGEE régis par le Ministère qui offrent de la garde le soir. Selon les rapports d'activité des SGEE de l'année 2013-2014, parmi les installations de centre de la petite enfance (CPE) et de garderies (subventionnées ou non) du Québec, 1,2 % accueillent des enfants le soir (ministère de la Famille, 2016 : 51). En milieu d'études, une proportion comparable est observée.

Si une demande se fait sentir pour de tels services, tous les SGEE régis peuvent en principe entamer des démarches pour ouvrir leurs portes en soirée, et même le samedi, le dimanche ou la nuit. Pour les CPE et les GS, l'article 8.1 du RCR prévoit que : « Le ministre peut, à la demande d'un titulaire de permis, établir, par entente, une plage horaire autre que celle prévue au deuxième alinéa de l'article 8 [c'est-à-dire de 7 h à 18 h]. Pour évaluer la demande, le ministre tient compte notamment des critères suivants : 1° les besoins des parents concernés; 2° les services de garde offerts par d'autres titulaires de permis dans le territoire desservi par le demandeur » (Gouvernement du Québec, 2017a).

De la sorte, la plage horaire obligatoire pour les CPE et les GS — soit de 7 h à 18 h selon l'article 8 du Règlement sur la contribution réduite (RCR) — ne répondrait donc pas entièrement aux besoins évoqués. En milieu d'études, les CPE et les GS représentent 95 % des installations. Quant aux GNS et aux RSG, elles ne font l'objet d'aucune obligation réglementaire relativement à des heures d'ouverture en particulier. Il a d'ailleurs été évoqué, dans les groupes de discussion, que certaines RSG proposent des horaires qui ne couvrent pas totalement la période de 7 h à 18 h. Pourtant, le nombre moyen d'heures d'ouverture pour l'ensemble des RSG régis du Québec est de près de dix heures par jour (ministère de la Famille, 2016 : 95).

Dans ce contexte, environ 1 enfant sur 10 était gardé dans un second SGEE en 2009 selon l'EUSG, et ce, principalement parce que les heures d'ouverture du SGEE principal ne couvraient pas les besoins pour plus de la moitié de ces enfants; une situation plus fréquente lorsque l'un des parents étudie que lorsque les deux travaillent. Enfin, selon l'EUSG 2009, le niveau de satisfaction « très satisfait » pour ce qui est des plages horaires des SGEE serait moins élevé chez les familles d'étudiants (autour de 70 %) que chez les familles avec au moins un enfant de moins de 5 ans composées de deux parents travailleurs (76 %), un écart significatif sur le plan statistique.

À l'inverse, certains parents-étudiants interrogés aimeraient bénéficier de plus de flexibilité quant aux heures d'arrivée et de départ de leur enfant au SGEE. Ainsi, avoir la possibilité de reconduire son enfant plus tard ou d'aller le chercher plus tôt constitue une préoccupation pour une partie des participants¹³. D'un point de vue statistique, l'EUSG 2009 indiquait que les enfants de parents-étudiants étaient quotidiennement gardés un moins grand nombre d'heures (entre 7 et 10 heures par jour pour 77 % d'entre eux) comparativement aux enfants dont les deux parents travaillent (85 %).

Un autre constat notable, tant du côté de la littérature que de celui des groupes de discussion, est que certains programmes d'études semblent être plus exigeants en ce qui concerne le nombre d'heures de cours, de travail en laboratoire ou de stage. Un horaire d'études plus contraignant est davantage souligné au collégial, et surtout dans des programmes techniques. Pour d'autres, la situation est différente, particulièrement aux 2^e et 3^e cycles universitaires où les horaires apparaissent beaucoup plus flexibles. C'est le cas, notamment, lorsque les parents-étudiants n'ont pas à suivre de cours, puisqu'ils sont uniquement en situation de rédaction de mémoire ou de thèse. Ces situations façonnent les besoins des parents-étudiants en matière d'horaire de garde.

Journées d'ouverture durant la semaine

Pour ce qui est des jours de garde offerts sur une base hebdomadaire, l'importance indéniable de l'offre du lundi au vendredi fait consensus chez les parents rencontrés. Par ailleurs, avoir accès à un SGEE durant la fin de semaine serait un avantage pour certains participants.

Il semble que, pour la majorité de ceux-ci, ce soit davantage un besoin sporadique que régulier, par exemple pour faire des travaux ou en période d'examen. De plus, le cas échéant, ce serait généralement le samedi ou le dimanche que l'enfant irait au SGEE et non pas les deux journées de la fin de semaine. Les participants aux groupes de discussion affirment que certains SGEE offrent ce type d'horaire de garde, mais que cela ne semble pas répandu ni très connu¹⁴.

¹³ Il n'y a pourtant pas de règles ni de lois qui obligent un parent à venir conduire ou chercher son enfant à une heure précise, outre les heures d'ouverture officielles du SGEE et les termes de l'entente de services convenue au départ.

¹⁴ Selon les rapports d'activité des SGEE de l'année 2013-2014, 1 % des installations régies (CPE, GS et GNS) offrent des services la fin de semaine (ministère de la Famille, 2016 : 51). Tel que mentionné précédemment, l'article 8.1 du RCR encadre la prestation de tels services dans les CPE et les GS (Gouvernement du Québec, 2017a).

Temps partiel, assiduité et entente de services

Pour certains parents-étudiants interrogés, une place en SGEE à temps partiel comblerait leurs besoins, mais tous n'avaient pas pu convenir d'une entente de services reflétant ce type de besoin. Certains participants affirment qu'il est difficile de trouver une place à temps partiel¹⁵. En fait, plus du tiers des participants aux groupes de discussion avaient à l'origine formellement convenu d'une entente de services à temps plein¹⁶ avec leur SGEE, mais en réalité ils envoyaient leur enfant à temps partiel sur une base régulière (assiduité systématiquement en deçà de l'occupation inscrite à l'entente de services); cette situation était particulièrement présente chez les participants de la région de Québec.

Ainsi, certains parents-étudiants rencontrés paient couramment pour des jours de garde dont ils n'ont pas besoin lorsqu'ils souhaitent passer du temps avec leur enfant. Ils se sont toutefois dits préoccupés par la réduction de financement dont pourrait faire l'objet leur SGEE lorsque leur enfant est absent lors d'une journée de garde prévue à l'entente de services. De fait, les règles budgétaires qui encadrent les CPE et les GS prévoient, depuis l'exercice financier 2016-2017, une mesure d'optimisation des services basée sur le taux de présence annuel global des enfants d'une installation de SGEE. Ainsi, le défaut d'atteindre le seuil de présence fixé à 80 % entraîne une réduction du financement (présences calculées pour l'ensemble de l'installation du SGEE et non pas pour chacun des enfants) (ministère de la Famille, 2017b)¹⁷. Il est peut-être important de considérer ce souci des parents-étudiants de ne pas nuire à l'atteinte du seuil de présence dans une perspective de CEF, puisqu'il peut influencer sur la fréquentation des enfants en SGEE subventionnés et ainsi avoir un impact financier pour les familles étudiantes (paiements de frais de garde au-delà des besoins réels).

En fait, certaines dispositions indiquées aux *Règles de l'occupation* et du RCR dictées par le Ministère visent à favoriser l'utilisation maximale des places subventionnées. On y indique que les prestataires de services de garde doivent conclure des ententes qui reflètent les besoins réels de garde des parents afin de rendre les places subventionnées accessibles à un plus grand nombre d'enfants possible (ministère de la Famille, 2017a).

De plus, les règles budgétaires du Ministère encouragent la garde à temps partiel en prévoyant une allocation supplémentaire d'environ 3 \$ pour chaque jour d'occupation à temps partiel en CPE et en GS (ne s'applique pas aux RSG et aux GNS). Les *Règles de l'occupation* prévoient aussi qu'il est « de la responsabilité du prestataire de services de garde de maintenir un taux de présence acceptable, sur une base annuelle et de façon globale, notamment en accueillant des enfants remplaçants et en modifiant les ententes de services afin de mieux s'adapter aux besoins des parents » (ne s'applique pas aux RSG et aux GNS).

Par ailleurs, il est à noter que la gestion de la présence et de l'absence des enfants relève entièrement du prestataire de SGEE. Un parent dont l'enfant s'absente ne peut être contraint ou

¹⁵ En principe, tous les SGEE régis peuvent offrir de la garde à temps partiel, et les parents dont les enfants fréquentent un SGEE subventionné peuvent en faire la demande. Selon les *Règles de l'occupation* produites par le Ministère, les prestataires de services de garde doivent conclure des ententes qui reflètent les besoins réels de garde des parents. En effet, conformément à l'article 9 du RCR, « le parent convient avec le prestataire de services de garde, dans une entente écrite, des services de garde requis pour son enfant, de leur période de prestation, soit à la journée, soit à la demi-journée de garde, des jours de fréquentation nécessaires ainsi que, dans les limites prévues aux articles 6 à 8.1, des heures de prestation des services répondant à ses besoins de garde ». Ainsi, le parent dont le besoin de garde hebdomadaire est inférieur à cinq jours doit conclure une entente qui reflète ce besoin à temps partiel. Cette pratique de gestion permet de rendre des services à un plus grand nombre d'enfants pour un même nombre de places subventionnées (Ministère de la Famille, 2017a). Toutefois, dans la pratique, il est possible que la garde à temps plein soit privilégiée par les SGEE (offre) ou par les parents (demande).

¹⁶ À l'échelle du Québec, environ 90 % des ententes de services pour des places subventionnées indiquaient une occupation hebdomadaire prévue à temps plein, c'est-à-dire de cinq jours par semaine, selon le système Clientèle des services de garde (CSG) du Ministère au 30 avril 2017. Quant aux GNS, les données de leurs rapports d'activité suggèrent une tendance similaire.

¹⁷ Cela ne couvre pas les absences normales d'un enfant en cours d'année (maladie, visites familiales, vacances).

incité à augmenter le nombre des jours de présence de celui-ci, et le SGEE ne peut, à cet égard, exercer quelque pression que ce soit sur le parent, y compris la menace de résiliation de l'entente de services ou d'expulsion de l'enfant.

En somme, la flexibilité souhaitée par les parents-étudiants sur le plan de l'occupation prévue aux ententes de services (temps partiel ou temps plein) peut et doit être offerte par les SGEE, mais ce n'est pas toujours le cas d'après les résultats découlant des groupes de discussion. Aussi, certains parents-étudiants interrogés dont l'entente de services excède le besoin de garde sont soucieux de participer au maintien du seuil de présence annuel global fixé à 80 % afin que leur SGEE ne fasse pas l'objet d'une réduction budgétaire. Par conséquent, certains envoient leur enfant en SGEE toute la semaine alors qu'ils aimeraient profiter de certaines journées durant lesquelles ils n'ont pas de cours pour passer du temps avec eux.

Besoins de garde variables en cours d'année

Les variations des besoins de garde durant l'année sont observées principalement selon trois modalités, d'après les échanges tenus dans les groupes de discussion. Ce sont ces variations qui pourraient davantage être prises en considération dans l'offre des SGEE, aux yeux d'une partie des parents-étudiants questionnés¹⁸.

- Lorsqu'aucun cours n'est dispensé, comme durant la période des Fêtes (en décembre et janvier), pendant la semaine de relâche scolaire (fin février, début mars) et durant les vacances d'été, certains parents-étudiants voudraient passer plus de temps avec leur enfant. Ils souhaiteraient interrompre temporairement la garde, et cela sans frais, tout en garantissant la place de l'enfant. C'est parfois difficile de se prévaloir de cette flexibilité, ont-ils rapporté, car ils sont conscients que les jours de présence des enfants sont comptabilisés par les SGEE et qu'un trop fort absentéisme a un impact financier négatif sur le SGEE (voir la section précédente sur le seuil de présence annuel global fixé à 80 %).
- D'une session d'études à l'autre, l'horaire des cours et la charge de travail varient pour certains participants. La possibilité de conclure une entente de services modulable et renouvelable selon les sessions serait donc souhaitée.
- Au cours d'une même session d'études, d'après les étudiants sondés, il y a aussi les périodes d'examen et de remise de travaux qui s'avèrent plus exigeantes, notamment en fin de session. Il y a également les travaux d'équipe, généralement réalisés en dehors des heures normales de cours, qui posent un défi aux parents-étudiants et viennent gonfler momentanément leurs besoins de garde habituels.

Comme nous l'avons indiqué dans la section précédente, les règles du Ministère permettent et obligent déjà les SGEE subventionnés à établir avec les parents des ententes de services modulées précisément selon leurs besoins, y inclus les éléments mentionnés ci-dessus¹⁹. Or, les besoins évoqués par les parents-étudiants rencontrés laissent croire que les services de garde ne font pas toujours preuve de souplesse ou que les parents-étudiants n'exigent pas

¹⁸ Ces variations des besoins de garde durant l'année sont moins présentes pour les étudiants aux 2^e et 3^e cycles universitaires pour qui la charge de travail semble plus constante. De fait, les périodes de rédaction des mémoires et des thèses aux études supérieures favoriseraient un rythme de travail plus régulier.

¹⁹ Rappelons que, selon les *Règles de l'occupation* relatives aux SGEE subventionnés, « les prestataires de services de garde ont l'obligation de conclure des ententes de services qui répondent aux besoins des parents » (ministère de la Famille, 2017a). Il est donc possible de convenir d'une entente en fonction des sessions d'études, par exemple. Ces règles prévoient aussi que, dans les CPE et les GS, il est « de la responsabilité du prestataire de services de garde de maintenir un taux de présence acceptable, sur une base annuelle et de façon globale, notamment en accueillant des enfants remplaçants et en modifiant les ententes de services afin de mieux s'adapter aux besoins des parents ». Ainsi, un parent dont l'enfant est en SGEE subventionné peut donc, en principe, convenir d'une entente de services qui, par exemple, se termine avant l'été et établir une autre entente qui débute l'automne suivant.

explicitement des ententes de services qui reflètent suffisamment leurs besoins réels. S'il peut parfois y avoir clairement une contradiction entre l'offre et la demande liée aux ententes de services, les raisons de cette situation n'ont pu être examinées en profondeur dans le cadre de cette étude

3.2.4 Tarifs de garde

Toute la question de la garde à temps partiel, de l'assiduité et de la juste prise en considération des besoins des parents dans les ententes de services — qui fait l'objet de la section précédente — est étroitement liée à l'enjeu de la tarification. Certains parents-étudiants consultés perçoivent qu'ils pourraient faire des économies s'ils pouvaient bénéficier d'un horaire de garde plus flexible et mieux adapté à leurs besoins. Cette flexibilité recherchée pourrait entre autres correspondre au fait de ne pas avoir à payer pour les jours ou les blocs d'heures dont ils n'ont pas besoin (paiements en fonction de l'assiduité réelle des enfants en SGEE). En effet, tel qu'indiqué précédemment, il se peut que des parents aient à signer une entente de services à temps plein malgré un besoin à temps partiel ou variable; un peu plus du tiers des participants aux groupes de discussion sont dans une telle situation. De plus, l'horaire du principal mode de garde n'étant pas toujours suffisant pour combler leurs besoins, certains parents-étudiants doivent utiliser un second mode de garde. Cela engendre des coûts supplémentaires pour ces familles. La situation peut toucher davantage les familles monoparentales et immigrantes dont le réseau de soutien est parfois moins étendu.

Ce type de situation risque aussi d'affliger davantage les familles aux revenus dits modestes. L'EUSG 2009 indique d'ailleurs que 1 famille étudiante sur 3 comptait sur un revenu d'au plus 20 000 \$. Ces familles au bas de l'échelle des revenus, tout comme les familles monoparentales et immigrantes, sont d'ailleurs surreprésentées dans la clientèle étudiante, comparativement aux autres familles avec enfants de moins de 5 ans.

C'est probablement en raison de cette relative précarité financière qu'un « tarif étudiant » a été suggéré à quelques reprises lors des groupes de discussion, afin d'amoindrir le coût de la garde. L'abolition de la contribution additionnelle modulée selon le revenu familial pour les parents-étudiants a également été suggérée. Cette contribution additionnelle a d'ailleurs été reconnue comme facteur de stress pour certains parents-étudiants au moment de produire leur déclaration annuelle de revenus²⁰.

Par ailleurs, lorsqu'on examine le taux de satisfaction quant au coût du mode de garde principalement employé, selon l'EUSG 2009, on détecte un niveau de satisfaction (« très satisfait ») significativement plus élevé chez les familles où les deux parents travaillent (70 %) que chez les familles étudiantes — 59 % chez les familles où les deux parents sont aux études et 62 % chez les familles où l'un des parents est aux études et l'autre travaille²¹.

3.2.5 Localisation géographique des services de garde

En matière de CEF, la localisation du SGEE est importante aux yeux des participants aux groupes de discussion. Selon eux, le service de garde doit idéalement être situé près du domicile, près de l'établissement d'enseignement fréquenté ou sur le chemin menant de l'un à l'autre.

Avant tout, un SGEE à proximité du domicile est l'option privilégiée par les parents questionnés étant donné certains avantages. D'abord, les parents-étudiants auraient plus de flexibilité quant au lieu où ils

²⁰ Il faut préciser ici que l'article 88.3 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE) prévoit qu'un particulier sera exempté du paiement de la contribution additionnelle si le revenu familial n'excède pas 50 920 \$ (tarification de 2017). La contribution additionnelle n'est applicable que pour les places subventionnées. Une partie non négligeable des parents-étudiants n'ont donc pas à payer de contribution additionnelle.

²¹ Notons ici que la contribution additionnelle est en vigueur depuis le 22 avril 2015. Elle n'était donc pas exigible au moment de cette collecte de données.

font leurs travaux, soit à domicile ou dans les murs de leur établissement d'enseignement. Ce serait plus pratique pour les jours où ils n'ont pas de cours en classe ou encore en période estivale. De plus, cela offrirait, selon les étudiants rencontrés, l'occasion de faire des courses plus facilement, c'est-à-dire sans l'enfant à ses côtés, sur le chemin du retour. Cela éviterait également à l'enfant les déplacements en voiture ou en transport en commun aux heures de pointe. Cela permettrait finalement de mieux partager la tâche de reconduire ou d'aller chercher l'enfant au SGEE avec le conjoint ou d'autres proches.

Les données représentatives de l'ensemble des parents du Québec vont dans la même direction que les éléments signalés par les parents-étudiants rencontrés lors des groupes de discussion. Selon l'EUSG 2009, les familles qui ont des enfants de moins de 5 ans (parents-étudiants ou non) indiquent une nette préférence pour la garde près du domicile (63 %). Viennent ensuite les emplacements près du lieu de travail ou des études (13 %) et sur le lieu même (11 %). Enfin, environ 13 % des familles mentionnent que le lieu de garde leur importe peu (Gingras et coll., 2011 : 228).

Selon les parents-étudiants rencontrés, il y a tout de même des avantages à un SGEE établi à proximité du lieu d'études. En plus de prioriser parfois l'accueil des enfants des étudiants de ce milieu d'études, ces SGEE permettent une proximité avec l'enfant : le parent peut ainsi participer à son quotidien. D'après eux, il est alors possible de passer voir son enfant durant la journée, de dîner avec lui ou de l'allaiter²².

Quant à l'arrêt au SGEE « sur la route » (entre la résidence et le milieu d'études), il est moins évoqué à Montréal où l'on privilégie un SGEE près du domicile ou près de l'établissement d'enseignement (données provenant des groupes de discussion).

En ce qui concerne le temps nécessaire pour conduire ou aller chercher l'enfant au SGEE, le taux de satisfaction (« très satisfait ») est significativement moins élevé chez les familles étudiantes québécoises (avoisinant les 60 %) que celui des familles dont les deux parents travaillent (69 %), selon l'EUSG 2009.

Les résultats concernant la demande de SGEE des parents-étudiants seront repris, en conclusion, et mis en relation avec l'offre des SGEE en milieu d'études dont il est question dans la section suivante.

3.3 Offre de services de garde du point de vue des installations en milieu d'études

Après s'être intéressée jusqu'ici à la demande — c'est-à-dire aux besoins de garde des parents-étudiants — la présente section porte sur l'autre côté de la médaille : l'offre de SGEE en milieu d'études. Ainsi, cette section présentera les données colligées à l'aide du questionnaire Web envoyé à l'ensemble des SGEE en milieu d'études au Québec, portant sur les modalités des services offerts aux étudiants ainsi que les facteurs qui peuvent influencer sur la garde en milieu d'études. De plus, l'accompagnement particulier fait par le Ministère auprès de deux nouvelles installations en milieu d'études, qui proposent des horaires atypiques, a permis de cerner un certain nombre d'enjeux dont il est question ci-dessous. La section sur la méthodologie du présent rapport décrit en détail ces stratégies de recherche.

²² À cet égard, l'article 98 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) prévoit que le parent peut avoir accès en tout temps aux locaux ou à la résidence où sont fournis les services de garde lorsque l'enfant s'y trouve.

3.3.1 Services de garde en milieu d'études au Québec

Un SGEE en milieu d'études est défini comme une installation située sur un lieu d'études ou à proximité et qui profite du soutien d'un ou de plusieurs établissements d'enseignement pour fournir de la garde dans les établissements affiliés. Ce soutien peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes ou en combiner plusieurs : administratif, financier, technique, relatif aux activités récréatives ou à l'entretien (ministère de la Famille, 2016). La grande majorité de ces SGEE (88 %) ont formalisé ce partenariat à l'aide d'une entente écrite ratifiée conjointement avec un établissement d'enseignement.

On compte 82 SGEE en milieu d'études au Québec, selon les données préliminaires du Ministère tirées des rapports d'activité 2014-2015. Ces services de garde représentent environ 3 % de l'ensemble des SGEE en installation (c'est-à-dire en excluant les RSG). Lorsqu'on fait le même calcul par rapport au nombre de places qu'offrent ces installations, les 4 824 places en milieu d'études représentent environ 3 % de l'ensemble des places indiquées au permis.

Une seule région administrative n'est pas servie par un SGEE en milieu d'études, soit le Nord-du-Québec. Par ailleurs, les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale sont celles où l'on compte le plus grand nombre d'installations en milieu d'études.

Ces SGEE sont associés à des établissements d'enseignement des niveaux universitaire (38 %) et collégial (44 %) ou ils relèvent de ceux qui dispensent de la formation professionnelle (18 %).

3.3.2 Priorité d'accueil aux enfants des parents-étudiants et du personnel des milieux d'études

La question de la priorité d'accueil étant au cœur de plusieurs études et avis recensés, il était important d'interroger les personnes responsables des SGEE en milieu d'études à ce sujet. La grande majorité (90 %; n = 74) des gestionnaires de ces SGEE affirment que l'accueil des enfants d'étudiants constitue une priorité pour leur service de garde. Parmi ces 74 installations :

- 41 % leur accordent le premier niveau de priorité d'accueil parmi l'ensemble des clientèles particulières qui peuvent être accueillies (par exemple la fratrie des enfants qui fréquentent déjà le SGEE, les enfants des membres du personnel du SGEE, les enfants qui ont des besoins particuliers, etc.), 19 % des SGEE leur accordent le deuxième niveau, 24 % le troisième, 9 % le quatrième et 5 % un autre niveau de priorité;
- plus du quart des SGEE (28 %) exigent que les étudiants soient inscrits aux études à temps plein;
- 41 % priorisent un nombre de places précis pour les parents-étudiants, cible fixée à l'avance quant à la quantité de places offertes en priorité aux étudiants : parmi ces SGEE qui ont une cible chiffrée, 23 % priorisent seulement les étudiants, alors que la plupart (77 %) priorisent indistinctement les étudiants et les employés du milieu d'études associé.

Par ailleurs, 78 % (n = 64) de tous les SGEE recensés affirment que l'accueil des enfants des employés du milieu d'études associé constitue une priorité d'accueil. Parmi ces 64 installations, 34 % leur accordent le premier niveau de priorité d'accueil tandis que 27 % de ces SGEE situent les enfants des employés au second rang des priorités d'accueil.

Il est à noter qu'un peu plus de la moitié (54 %) des SGEE sondés offrent le même niveau de priorité d'accueil aux étudiants et aux employés du milieu d'études associé.

Ce n'est donc pas parce qu'un SGEE se situe en milieu d'études que les parents-étudiants ont un accès prioritaire ou exclusif aux places offertes ou qu'une portion de celles-ci est spécialement réservée à cette clientèle. Dans la littérature disponible, cette situation a d'ailleurs été reconnue à

quelques reprises comme un frein à l'accès aux places en services de garde en milieu d'études pour les parents-étudiants (par exemple CSE, 213; CIAFT, 2004; CSF, 2004).

Concernant les raisons sous-jacentes à l'accueil prioritaire des enfants des parents-étudiants, certains des SGEE pour qui la clientèle étudiante constitue une priorité déclarent agir ainsi²³ :

- pour permettre aux parents de poursuivre leurs études et favoriser le retour aux études;
- afin de répondre à la demande qui, selon eux, est assez importante;
- pour respecter l'entente avec le milieu d'études avec lequel ils sont associés.

Inversement, la minorité de SGEE en milieu d'études pour qui les enfants des parents-étudiants ne constituent pas une clientèle prioritaire affirment ce qui suit²⁴ :

- ils accueillent tous les enfants des parents liés au milieu d'études associé, pas uniquement les étudiants (c'est-à-dire également les enfants des employés de l'établissement d'enseignement);
- il n'y aurait pas beaucoup de demandes de places de la part des parents-étudiants.

3.3.3 Recrutement de la clientèle étudiante et accès aux services de garde

Le principal moyen utilisé par les SGEE en milieu d'études pour rejoindre les étudiants dans le but de leur offrir des places est le Guichet unique (95 %; n = 78)²⁵. Vient ensuite le bouche-à-oreille, mentionné par environ la moitié des SGEE (48 %; n = 39), la publicité dans le milieu d'études associé, y inclus les associations étudiantes (38 %; n = 31) et le site Web du SGEE (37 %; n = 30).

Lorsqu'on s'attarde à examiner l'efficacité perçue des différents moyens employés pour joindre les parents-étudiants, la publicité dans le milieu d'études associé et le bouche-à-oreille sont considérés comme efficaces respectivement par 97 % et 96 % des SGEE qui emploient ces moyens. Notons que le taux d'efficacité perçue quant au guichet unique est de 74 %. De fait, pour certains SGEE, la démarche d'inscription au guichet unique est jugée complexe pour une partie des parents-étudiants, surtout pour ceux issus de l'immigration.

Enfin, soulignons que près des deux-tiers des SGEE étudiés (62 %; n = 51) considèrent que le recrutement de la clientèle étudiante est facile, laissant ainsi croire que la demande de la part des parents-étudiants serait, à certains endroits, relativement forte ou du moins suffisante pour occuper les places offertes. Quelques-uns des SGEE vont plus loin, indiquant qu'il n'y aurait pas assez de places pour répondre à la demande, les places offertes étant vite occupées. Pour ceux qui offrent le même niveau de priorité d'accueil aux parents-étudiants et aux employés de l'établissement d'enseignement, on constate que ces derniers obtiennent les places avant les étudiants puisqu'ils sont dans le milieu depuis plus longtemps et parce qu'ils se sont inscrits sur les listes d'attente plus tôt. Dans un même ordre d'idées, puisque les groupes d'enfants en SGEE sont généralement formés en avril ou en mai, les places seraient, semble-t-il, déjà prises quand les nouveaux parents-étudiants arrivent en septembre à la rentrée scolaire, selon certains SGEE.

²³ Les réponses aux questions ouvertes sont présentées seulement lorsque ces énoncés sont rapportés plus d'une fois, en commençant par le plus fréquemment mentionné (ordre décroissant).

²⁴ Les réponses aux questions ouvertes sont présentées seulement lorsque ces énoncés sont rapportés plus d'une fois, en commençant par le plus fréquemment mentionné (ordre décroissant).

²⁵ Les CPE et les GS sont actuellement (depuis novembre 2015) tenus d'adhérer au guichet unique et d'accueillir exclusivement des enfants qui y ont préalablement été inscrits par leurs parents. La question portant sur les moyens employés pour joindre les parents-étudiants concernait les douze mois qui ont précédé la collecte de données, qui a été faite à l'automne 2016.

Ailleurs, d'autres SGEE (moins nombreux, toutefois) affirment plutôt qu'il n'y a pas de problème d'accès au SGEE pour les parents-étudiants. D'ailleurs, le recrutement des parents-étudiants s'avère généralement difficile d'après 35 % des SGEE sondés.

3.3.4 Flexibilité des horaires de garde : adaptation aux besoins des parents-étudiants

En ce qui a trait à la flexibilité des horaires, 40 % (n = 33) des SGEE associés à un milieu d'études affirment avoir adapté leur horaire pour répondre aux besoins des étudiants. Certes, la garde à temps partiel est offerte par 73 % des installations en question (n = 60), de même que la garde sur appel (le SGEE appelle le parent lorsqu'une place est libre temporairement), offerte par 40 % des SGEE.

Toutefois, plusieurs autres modalités de la garde atypique ne sont proposées que par une minorité de ces SGEE.

Tableau 2 : Répartition, en pourcentage, des modalités de garde atypique offertes dans les services de garde en milieu d'études, Québec, 2016

<i>Modalités de garde atypique offertes (outre la garde à temps partiel ou sur appel)</i>	<i>Proportion de SGEE en milieu d'études</i>
<i>Garde de soir (p. ex. de 15 h à 22 h)</i>	7 %
<i>Garde de nuit (p. ex. de 22 h à 8 h)</i>	0 %
<i>Garde le samedi</i>	7 %
<i>Garde le dimanche</i>	1 %
<i>Garde à la demi-journée (période continue de 2 h 30 à 4 h par jour)</i>	17 %
<i>Garde intensive durant certaines périodes de l'année (plus de 20 jours de garde par 4 semaines)</i>	1 %
<i>Garde à la demande du parent, variable selon ses besoins journaliers ou hebdomadaires</i>	14 %
<i>Journées de garde étendues (avant 7 h ou après 18 h)</i>	9 %
<i>Ententes basées sur les sessions d'études (horaire variable d'une session à l'autre)</i>	22 %
<i>Interruption de la garde en dehors des périodes scolaires (p. ex. été)</i>	21 %
<i>Horaires de garde étendus en fin de session (prolongement de l'horaire durant les périodes d'examen)</i>	2 %
<i>Horaire de garde basé sur les heures de cours du milieu d'études associé</i>	14 %

Si une minorité de SGEE offrent l'une ou l'autre des modalités de garde atypique énumérées ci-dessus, d'autres installations affirment que ces modalités devraient être proposées afin de mieux répondre aux besoins des étudiants, outre celles qu'ils offrent déjà. Bref, il y a une certaine ouverture chez ces SGEE concernant l'amélioration de leur offre de service sur le plan des horaires de garde²⁶.

Certains des SGEE étudiés disent avoir adapté leur horaire de garde à la clientèle étudiante pour les raisons suivantes, notamment²⁷ :

- afin de répondre aux besoins réels des parents-étudiants;
- pour permettre aux étudiants d'assister à leurs cours et ainsi maximiser leurs chances de poursuivre leurs études;
- pour leur permettre de concilier études et famille;
- pour répondre à la demande du milieu d'études associé afin de prolonger les heures d'ouverture selon l'horaire des cours des étudiants.

En résumé, en matière de garde atypique, il semble y avoir une certaine demande de places de la part des parents-étudiants, du moins à quelques endroits. Comme nous l'avons déjà mentionné, quelques installations offrent d'ailleurs une ou plusieurs possibilités de garde en dehors des horaires dits typiques, alors que d'autres y voient un potentiel d'amélioration souhaitable de l'offre de service à l'avantage des parents-étudiants.

Or, ce n'est pas le cas partout. Notre enquête par questionnaire ainsi que l'accompagnement particulier fait par le Ministère auprès de deux nouveaux SGEE en milieu universitaire permettent de constater que la demande pour de la garde atypique s'avère parfois insuffisante. De fait, d'autres SGEE étudiés, c'est-à-dire ceux qui affirmaient ne pas avoir adapté leur horaire de garde aux besoins de la clientèle étudiante, évoquent qu'aucun besoin en ce sens n'aurait été exprimé par les étudiants ou que la demande pour les horaires atypiques ne serait pas suffisante, à tout le moins pour former un groupe d'enfants complet. Par exemple, dans certains cas, malgré des efforts d'information et de diffusion, des difficultés ont été éprouvées pour le recrutement d'utilisateurs parmi les parents-étudiants et les membres du personnel du milieu d'étude associé. De plus, la volonté et les engagements pris d'accorder la priorité d'accès aux enfants des parents-étudiants et des membres du personnel du milieu d'études s'ajoutent au défi de recruter des utilisateurs pour cette offre de service particulière. Par ailleurs, la possibilité de garde à la demi-journée semble peu populaire dans certains milieux de garde, les utilisateurs privilégiant pour beaucoup la garde à la journée complète.

3.3.5 Défis administratifs et financiers en matière de garde atypique en milieu d'études

À une demande parfois insuffisante s'ajoutent d'autres défis en ce qui a trait à la garde atypique, notamment sur le plan administratif (gestion) et financier.

Gestion administrative complexe

D'abord, sur le plan administratif, la plupart des SGEE en milieu d'études sont en accord (plutôt ou entièrement) avec l'affirmation selon laquelle le fait d'offrir des horaires de garde flexibles pour répondre aux besoins des parents-étudiants complexifie plusieurs aspects liés à la gestion d'une installation de SGEE :

- le recrutement du personnel de garde (62 %);
- la rétention du personnel de garde (64 %);

²⁶ Rappelons que la réglementation du Ministère permet généralement de tels aménagements.

²⁷ Les réponses aux questions ouvertes sont présentées seulement lorsque ces énoncés sont rapportés plus d'une fois, en commençant par le plus fréquemment mentionné (ordre décroissant).

- la gestion des horaires de travail du personnel de garde (71 %);
- l'application d'un programme éducatif (49 %);
- le respect du ratio éducatrices/enfants lors de la période de transition entre la garde de jour et la garde de soir (60 %).

Ainsi, cette souplesse de l'offre de service peut générer un volume plus important de tâches et de défis administratifs au quotidien pour les équipes de gestion comparativement aux SGEE qui accueillent une clientèle aux besoins plus réguliers ou typiques —garde à temps plein le jour, du lundi au vendredi, à longueur d'année.

D'une part, certains SGEE soulignent que l'arrimage entre l'offre d'horaires atypiques et les listes d'attente transmises par le guichet unique peut aussi poser problème, alors que des parents omettent parfois d'indiquer qu'ils désirent de la garde en soirée ou la fin de semaine. Est également évoqué le fait que les listes d'attente ne seraient pas toujours à jour, contenant ainsi le nom de parents dont les besoins sont déjà satisfaits. Les démarches afin d'identifier les parents-étudiants véritablement intéressés par cette offre de service particulière s'en trouvent décuplées. Toutefois, il est à noter que tous les parents qui s'inscrivent au guichet unique sont invités à indiquer leurs besoins en ce qui a trait à plusieurs modalités de garde atypique. Il est de leur responsabilité de le préciser. De plus, le guichet unique crée, pour les SGEE qui y adhèrent, des listes d'attente distinctes concernant les enfants dont les parents désirent de la garde atypique (liste d'attente supplémentaire, différente de la liste d'attente générale).

D'autre part, la garde de soir comprend son lot de complexité. En fait, la capacité d'accueil du SGEE est difficile à respecter entre l'heure à laquelle sont susceptibles d'arriver les enfants gardés en soirée et l'heure à laquelle les enfants gardés de jour sont tous partis (principalement en fin de journée). Le nombre d'enfants accueillis risque alors de dépasser la capacité d'accueil maximale inscrite au permis du SGEE en raison du chevauchement des périodes de garde de jour et de soir. De plus, cette situation est susceptible d'entraîner le non-respect du ratio éducatrices/enfants (nombre d'éducatrices requis par groupe d'enfants).

L'interruption temporaire de la garde en dehors des périodes scolaires n'apparaît pas non plus très simple aux yeux de certains SGEE en milieu d'études. Même si 73 % (n = 60) des SGEE associés à un milieu d'études croient que les parents-étudiants ont des besoins de garde qui changent selon la période de l'année (p. ex. la relâche scolaire, la fin d'une session ou l'été), la gestion périodique concernant les changements à apporter aux ententes de services serait ardue pour eux. Par exemple, la situation du parent qui souhaite interrompre son entente pendant les vacances estivales et retrouver une place à l'automne demeure difficile à gérer, entre autres parce que les parents qui prendraient les places provisoirement ne seraient pas intéressés à les redonner à la fin de l'été. Par ailleurs, si cette période est marquée par une baisse de la fréquentation des enfants des parents-étudiants et des membres du personnel du milieu d'études, les efforts faits pour compenser cette baisse de fréquentation — en ouvrant vers d'autres clientèles — ne sont pas toujours efficaces. De la sorte, une présence moindre des enfants durant la période estivale est susceptible d'affecter le financement des services, notamment au regard de la mesure d'optimisation des services liée au taux de présence annuel global prescrit (80 %) qui a été mise en application en 2016-2017.

Certains SGEE sondés indiquent, à cet égard, qu'il est difficile d'établir des horaires qui permettraient de satisfaire uniquement les besoins des parents-étudiants tout en répondant à l'obligation relative au taux de présence.

D'ailleurs, l'amélioration la plus évoquée par les SGEE à l'étude est qu'ils souhaitent bénéficier de plus de souplesse dans l'application des règles en vigueur, notamment par rapport au taux de présence réel à atteindre pour tenir compte des périodes pendant lesquelles les parents-

étudiants de ces milieux d'études ne fréquentent pas leur établissement d'enseignement et n'envoient pas leurs enfants dans leur SGEE alors qu'ils veulent y conserver une place.

Coûts supplémentaires et rentabilité

En parallèle à cette complexité administrative, on observe également des coûts supplémentaires liés à l'offre de garde atypique pouvant affecter la rentabilité financière des SGEE en milieu d'études. Pour 82 % de ces SGEE (n = 67), offrir des horaires de garde flexibles pour répondre aux besoins des parents-étudiants occasionne ou occasionnerait des coûts de gestion supplémentaires. Dans un même ordre d'idées, il semble qu'offrir des horaires de garde flexibles pour répondre aux besoins des étudiants puisse nuire à la rentabilité financière du SGEE. Il s'agit là d'une affirmation avec laquelle plus de 3 SGEE en milieu d'études sur 4 (78 %; n = 64) sont en accord (plutôt ou entièrement).

4 Conclusion : Synthèse des résultats et discussion

Qu'il s'agisse des consultations menées par le SAJ auprès des jeunes du Québec ou de la littérature scientifique ou gouvernementale pertinente, la question des besoins de garde des parents-étudiants apparaît au cœur des enjeux de CEF et des revendications portées par une partie de cette clientèle. D'ailleurs, les groupes de discussion constitués de parents-étudiants consultés dans le cadre de la présente étude corroborent ce constat. La garde est jugée essentielle pour la très grande majorité d'entre eux, et encore davantage pour les mères de famille monoparentale; ce type de famille représente près de 1 famille sur 5 parmi celles soumises à l'étude, soit une proportion plus grande que celle observée chez l'ensemble des familles avec enfants de moins de 5 ans. La garde d'enfants semble également particulièrement utile chez les étudiants qui n'ont pas de réseau familial à proximité, situation qui est susceptible d'être plus souvent observée chez les parents issus de l'immigration; ce groupe est lui aussi surreprésenté chez les parents-étudiants. En somme, en matière de CEF, la garde d'enfants est considérée comme importante aux yeux des parents-étudiants de façon générale, et ce, avec une acuité particulière pour les familles monoparentales et les parents immigrants.

Au-delà du fait que la garde d'enfants permet de mieux concilier famille et études, les résultats présentés dans les pages précédentes s'articulent autour de deux enjeux principaux :

- l'accès aux SGEE (l'accès aux places en SGEE et l'accès financier à ces services);
- la flexibilité des services (flexibilité des horaires, des ententes de services et des modalités de gestion et de financement des SGEE).

La discussion qui suit porte précisément sur ces deux aspects. Elle analyse conjointement les données issues de la littérature, des enquêtes statistiques, des groupes de discussion formés de parents-étudiants, de l'enquête par questionnaire auprès des SGEE en milieu d'études et de l'accompagnement particulier effectué par le Ministère auprès de deux nouveaux SGEE en milieu universitaire. La demande et l'offre de places, qui ont été traitées séparément jusqu'à maintenant, sont ici abordées concurremment.

4.1 Accès aux services

Les résultats de la recherche portant sur l'accès aux SGEE révèlent deux enjeux distincts, à savoir l'accès aux places en SGEE et la capacité financière des parents-étudiants à payer les coûts de ces services (accès financier).

4.1.1 Accès aux places en services de garde, notamment en milieu d'études

L'accès des parents-étudiants aux places en SGEE, entre autres en milieu d'études, ne semble pas toujours optimal comme en témoignent les données recueillies en ce qui a trait aux démarches de recherche d'une place effectuées par les parents et à la priorité d'accueil accordée (ou non) par les SGEE à la clientèle étudiante.

Recherche d'une place en services de garde

Pour la majorité des participants aux groupes de discussion, la recherche d'une place en SGEE répondant à leurs besoins — en milieu d'études ou de façon générale — aurait été ou semble laborieuse.

D'emblée, nous devons préciser que les parents-étudiants rencontrés cherchent d'abord et avant tout une place en installation, et non pas en milieu familial, et qu'ils préfèrent une place subventionnée, comme c'est également le cas chez l'ensemble des parents au Québec. Or, les taux d'occupation observés dans l'ensemble des installations subventionnées (les CPE et les GS) tournent autour de 95 % d'après les données du système CSG du Ministère au 30 avril 2017. Les places disponibles se font donc plus rares en installations subventionnées, lesquelles représentent plus de 85 % des SGEE en milieu d'études au Québec. De surcroît, seules les installations subventionnées sont actuellement obligées d'adhérer au guichet unique, ce qui oblige les parents à inscrire leurs enfants sur des listes d'attentes de CPE et de GS généralement remplis à pleine capacité, ou presque.

De façon générale, d'un côté, les parents-étudiants des groupes de discussion ont indiqué qu'ils avaient peu d'espoir quant à leurs chances de trouver une place par l'entremise du guichet unique, que les délais d'attente étaient trop longs et qu'un faible nombre d'entre eux y ont trouvé leur premier SGEE. Cette situation aurait amené certains parents-étudiants à ne pas s'y inscrire parce qu'ils craignaient de ne pas trouver ce qu'ils cherchaient. De l'autre côté, bien que les trois quarts des gestionnaires de SGEE en milieu d'études aient reconnu le guichet unique comme moyen de recrutement efficace, certains d'entre eux ont mis en relief que les démarches d'inscription à ce guichet pouvaient parfois s'avérer complexes pour les parents, et tout particulièrement pour les immigrants. En somme, en ce qui a trait à la recherche d'une place en SGEE, les témoignages des parents-étudiants et les facteurs explicatifs présentés ci-dessus indiqueraient que l'accès aux places en installations subventionnées, en milieu d'études ou non, constituerait un défi pour une partie de la clientèle étudiante²⁸.

Offre de places et priorité d'accueil aux clientèles

Ces difficultés en matière de recherche de places et les taux d'occupation en SGEE laissent à penser que l'offre de places n'est peut-être pas suffisante pour tous les parents-étudiants. Cette hypothèse est confirmée par certains gestionnaires de SGEE affirmant qu'il n'y a pas assez de places en milieu d'études pour répondre à la demande, les places offertes étant vite occupées, selon eux. La littérature sur le sujet ainsi que les revendications des parents-étudiants ou des associations étudiantes — dont il est question dans l'introduction du présent rapport — font également état d'un manque de places en milieu d'études pour cette clientèle. En 2009, les données de l'EUSG indiquaient clairement que le manque de places était plus souvent invoqué par les familles étudiantes comme motif pour ne pas faire garder leur enfant (garde régulière) comparativement aux autres familles avec enfants de moins de 5 ans. On peut donc faire l'hypothèse que l'ensemble des places en SGEE régis au Québec, y compris les quelque 4 800 places en milieu d'études, ne constituerait peut-être pas nécessairement une offre suffisante pour la totalité des 25 900 familles étudiantes recensées dans la province en 2009.

Cependant, il est primordial de préciser que les parents-étudiants rencontrés privilégient d'abord et avant tout un SGEE à proximité de leur résidence (dans leur quartier), et non pas nécessairement dans le milieu d'études lui-même ou à proximité de celui-ci. C'était également le cas pour 63 % des familles, étudiantes ou non, avec des enfants de moins de 5 ans au Québec en 2009, selon l'EUSG (Gingras et coll., 2011 : 228).

De la sorte, si une réflexion s'avère pertinente concernant l'offre de places destinée aux parents-étudiants (nombre de places suffisant ou non), celle-ci pourrait porter à la fois sur les milieux d'études et sur l'ensemble des territoires à travers le Québec (quartiers résidentiels).

²⁸. Il faut toutefois préciser que ces difficultés d'accès ne sont pas propres au statut d'étudiant des parents rencontrés. Cette situation peut également toucher les autres parents. Néanmoins, pour les parents-étudiants qui ont des contraintes d'horaire et financières importantes, cela peut représenter un défi substantiel.

Toujours concernant l'offre de places, la priorité d'accueil accordée (ou non) par les SGEE à la clientèle étudiante — et surtout les modalités de cette priorisation — viendrait influencer sur l'accès des parents-étudiants aux places en milieu d'études. Premièrement, 10 % des SGEE en milieu d'études recensés n'accordent aucune priorité aux parents-étudiants, même si ces installations sont situées en milieu d'études. Deuxièmement, chez les SGEE en milieu d'études qui accordent la priorité aux enfants de parents-étudiants, d'autres clientèles font aussi l'objet d'une priorité d'accueil (enfants handicapés, enfants du personnel du SGEE, etc.). Ces autres clientèles ont d'ailleurs préséance sur les parents-étudiants pour plus de la moitié des SGEE en milieu d'études. Troisièmement, pour plus de la moitié des SGEE en milieu d'études qui priorisent les enfants des parents-étudiants, aucune cible quantitative (nombre de places) n'a été fixée. Et lorsqu'une telle cible est fixée, la plupart des SGEE en question souhaitent donner la priorité à la fois aux enfants des parents-étudiants et à ceux des employés du milieu d'études associé au SGEE — 76 % des SGEE en milieu d'études priorisent également les enfants de ces employés, parfois même avant toute autre clientèle. Quelques gestionnaires de SGEE en milieu d'études ont d'ailleurs confirmé que le personnel des établissements d'enseignement qui est dans le milieu depuis plus longtemps aurait parfois tendance à bénéficier des places au détriment des étudiants. Bref, les parents-étudiants ne sont pas les seuls à vouloir bénéficier des SGEE en milieu d'études, et la manière dont est géré l'accueil des différentes clientèles ne leur garantit pas toujours un accès à ces places.

4.1.2 Accès financier aux services de garde

Quelques-uns des résultats de la présente recherche, qu'ils soient qualitatifs ou quantitatifs, ont en commun de mettre en lumière les enjeux financiers associés à l'accès aux services offerts par les SGEE. Du côté de la littérature, il a été établi que la précarité financière vient s'ajouter aux défis auxquels les parents-étudiants font face quand vient le temps de concilier études et famille, notamment en ce qui a trait aux coûts des SGEE. Et cette relative précarité financière — en l'occurrence un revenu familial de moins de 20 000 \$ — touche une proportion trois fois plus élevée de familles étudiantes (32 %) comparativement à l'ensemble des familles québécoises qui ont des enfants de moins de 5 ans (10 %) (en 2009) (Gingras et coll., 2011 : 68). D'autres études présentent des résultats similaires au chapitre de la précarité financière, et ce, même si une majorité de parents-étudiants occupent un emploi (surtout les pères).

Les groupes de discussion ont aussi permis d'observer des situations de précarité financière perçue chez certains parents-étudiants. Une grande majorité des parents-étudiants qui avaient le sentiment d'être dans cette situation ont d'ailleurs mentionné devoir faire certains choix difficiles afin de boucler leur budget. À ce sujet, les parents interrogés suggèrent deux changements possibles en matière de tarification des SGEE : un tarif étudiant et un tarif basé sur la présence réelle des enfants en SGEE et non pas sur l'occupation habituelle prévue au départ dans l'entente de services, qui ne reflète pas toujours les besoins de garde réels des parents-étudiants.

D'abord, l'idée d'un tarif étudiant a été évoquée à la fois par les parents-étudiants dans presque tous les groupes de discussion et par certains SGEE en milieu d'études dans le cadre de l'enquête par questionnaire. À cet égard, il est suggéré que les parents-étudiants paient un tarif moindre, que la contribution additionnelle modulée selon le revenu familial soit abolie pour cette clientèle ou bien qu'elle puisse bénéficier d'une exemption de la contribution parentale, comme c'est le cas pour les prestataires de l'aide financière de dernier recours.

Les statistiques de l'EUSG 2009 appuient l'idée selon laquelle le coût des SGEE constitue une préoccupation particulièrement importante chez les parents-étudiants alors que ces derniers étaient proportionnellement moins nombreux à se dire satisfaits des tarifs de garde comparativement aux autres familles québécoises avec enfants de moins de 5 ans.

Ensuite, certains parents-étudiants affirment qu'ils feraient des économies sur leurs frais de garde s'ils n'avaient pas à payer pour les jours ou les blocs d'heures de garde dont ils n'ont pas besoin. Rappelons que plus du tiers des participants aux groupes de discussion paieraient pour de la garde à temps plein (tel que convenu dans leur entente de services), bien que leur besoin régulier corresponde davantage à de la garde à temps partiel. Cette inadéquation possible entre les horaires de garde convenus au départ et l'horaire véritablement nécessaire est abordée plus en détail ci-dessous.

En résumé, des paiements fondés strictement sur les besoins réels des parents-étudiants (présence réelle des enfants en SGEE) leur permettraient, le cas échéant, d'avoir un accès financier mieux adapté à leur situation économique, qui dans certains cas n'est pas toujours optimale.

Somme toute, un constat apparaît plutôt clairement au terme de l'analyse des différentes sources de données : on observe des signes avérés de précarité financière et des préoccupations partagées quant à l'accès financier aux SGEE chez les parents-étudiants.

4.2 Flexibilité des services

Le deuxième angle que prend la discussion à propos des résultats de recherche est celui de la flexibilité des services offerts aux parents-étudiants, en faisant principalement référence aux éléments suivants :

- les horaires de garde et les ententes de services;
- les règles de gestion et le financement des SGEE.

4.2.1 Flexibilité des horaires de garde et des ententes de services

Avant même d'entamer le présent projet de recherche, certaines revendications provenant du milieu étudiant ou des SGEE, les consultations menées par le SAJ ainsi que la littérature mettaient déjà en évidence les besoins des parents-étudiants en matière d'horaires de garde atypiques et le manque de flexibilité à cet égard chez les SGEE existants, notamment en milieu d'études. L'analyse des données recueillies auprès de parents-étudiants et de SGEE aux fins de cette recherche mène à un constat similaire.

Toutefois, il est à noter que ces besoins atypiques s'ajoutent (et non pas se substituent) aux besoins typiques qu'ont les parents-étudiants, et qu'ils sont sporadiques. Effectivement, l'examen des propos tenus lors des groupes de discussion indique que, comme plusieurs parents au Québec, les étudiants ont généralement d'abord des besoins de garde typiques, en l'occurrence du lundi au vendredi durant le jour. Cependant, compte tenu de leurs obligations à titre d'étudiants, il leur est quelquefois nécessaire de bénéficier d'un horaire de garde flexible à certains égards.

D'une part, les heures d'ouverture usuelles durant le jour ne suffisent pas toujours. Pour différentes raisons (horaires des cours et des stages, congestion routière, notamment à Montréal, etc.), certains parents-étudiants interrogés mentionnent que les plages horaires habituelles, c'est-à-dire de 7 h à 18 h tel que prescrit aux installations subventionnées, pourraient être étendues à la fois le matin (ouverture plus tôt) et le soir (fermeture plus tard) au profit d'une meilleure CEF.

D'autre part, certains parents rencontrés expriment avoir un besoin de garde le soir et la fin de semaine. Plus précisément, il s'agit d'un besoin de garde irrégulier, c'est-à-dire variable d'une période à l'autre. Bien que certains parents rencontrés n'aient pas l'idée de faire garder leur enfant en dehors des « heures normales de travail », ceux et celles qui en ressentent le besoin ont déjà épuisé les autres options possibles, à savoir confier l'enfant au conjoint, à un membre de la famille, un ami, etc. Rappelons ici que les familles monoparentales et immigrantes, potentiellement dotées d'un réseau

d'entraide moindre, sont surreprésentées chez les familles étudiantes. Bref, au chapitre de la garde le soir et la fin de semaine, il est question d'un besoin plus souvent occasionnel et parfois non prévisible. Néanmoins, si l'accès à de la garde à horaire atypique peut favoriser une meilleure CEF pour certains, il peut être nécessaire à la réalisation du projet d'études pour d'autres.

Or, les parents-étudiants rencontrés affirment que l'offre de garde atypique se fait rare en milieu d'études. En effet, parmi les SGEE interrogés, une minorité offrirait de la garde en soirée (8 %), le samedi (7 %) et le dimanche (1 %). À l'échelle provinciale, tous milieux confondus, la proportion de SGEE régis qui offrent cette forme de garde atypique avoisine les 2 % (ministère de la Famille, 2016 : 3).

Les besoins des parents-étudiants sont également modulables sur le plan de la fréquence d'utilisation des SGEE (temps partiel ou temps plein). Typiquement, une forte majorité (90 %) de parents d'enfants en SGEE subventionné ont une entente de services à temps plein²⁹. Toutefois, tel que mentionné précédemment, le tiers des participants aux groupes de discussion ont signé une entente de services prévoyant de la garde à temps plein, mais ils n'envoient pratiquement jamais leur enfant tous les jours au SGEE. Sur une base régulière, hormis les motifs d'absence imprévisibles comme les absences sporadiques pour raison de santé, la présence habituelle de ces enfants au SGEE est moindre que celle attendue au départ. Et, bien que les règles en vigueur permettent (voire encouragent) formellement aux SGEE subventionnés d'offrir de la garde à temps partiel, certains parents-étudiants signalent que ce type d'entente de services n'est pas toujours offert ou possible. Ces parents paient ainsi pour des jours de garde dont ils n'ont pas besoin. De plus, quelques parents-étudiants indiquent que des SGEE inciteraient les parents à respecter leur entente de services (présence de l'enfant en SGEE selon l'horaire prévu) en raison du seuil de présence (taux de présence annuel global exigible) fixé à 80 % par le Ministère pour les CPE et les GS, qui est calculé pour l'ensemble de l'installation et non pas pour chaque enfant. En deçà de ce seuil, les installations subventionnées font l'objet d'une réduction de leur financement. Par conséquent, quelques-uns des parents interviewés ressentent une pression pour envoyer leur enfant tous les jours, ou presque, afin de ne pas pénaliser leur SGEE.

Pour certains parents-étudiants qui ont participé aux groupes de discussion, la flexibilité souhaitée correspond à celle offerte à la fois en SGEE régis (garde régulière, à temps plein ou à temps partiel) et en halte-garderie (garde irrégulière, à la demande des parents selon leurs besoins variables d'une période à l'autre). Cette flexibilité leur permettrait d'ailleurs, comme ils l'ont exprimé, de payer uniquement pour les périodes où leur enfant est effectivement présent au SGEE, comme c'est le cas en halte-garderie. Actuellement, les SGEE subventionnés doivent faire signer aux parents une entente de services selon laquelle les périodes de garde prévues doivent être payées, même si l'enfant s'absente occasionnellement.

Une situation semblable est également observée en ce qui a trait aux besoins variables (horaires) des parents d'une session d'études à l'autre. Certains étudiants réclament des ententes de services basées sur les horaires propres aux différentes sessions d'études — et les règles en vigueur relatives à la garde subventionnée le permettent — mais il ne serait pas toujours possible d'y avoir droit, selon eux. Il est à noter que 1 installation sur 5 en milieu d'études — y compris les deux SGEE en milieu universitaire qui ont fait l'objet d'un accompagnement particulier par le Ministère — propose des ententes de services basées sur les sessions d'études.

Enfin, l'interruption temporaire de la garde durant les congés scolaires (durant l'été, etc.), sans frais et tout en conservant la place de l'enfant, a été évoquée par les groupes de discussion et mentionnée dans la littérature; elle permettrait ainsi aux parents de passer du temps en famille tout en réduisant leurs dépenses liées au SGEE. Là aussi, selon les parents-étudiants sollicités dans le cadre de cette recherche, cette forme de flexibilité pourrait leur être plus souvent offerte, ce qui leur permettrait de

²⁹ D'après les données du système CSG du Ministère au 30 avril 2017.

jouer plus aisément leur rôle d'étudiant et de parent. Dans ce cas également, les SGEE ont pourtant la possibilité d'acquiescer à ces demandes, puisque les règles en vigueur relatives à la garde subventionnée le permettent.

Finalement, les données colligées révèlent qu'il y aurait un certain décalage entre les horaires atypiques parfois souhaités par les parents-étudiants et ce qui serait formellement offert à ces parents dans le cadre des ententes de services signées conjointement avec les SGEE, et ce, malgré des dispositions réglementaires permettant plusieurs modalités d'horaires de garde (flexibilité) dans les SGEE subventionnés. En principe, la garde atypique et des ententes de services flexibles sont possibles; en pratique, les parents-étudiants n'y ont pas nécessairement toujours accès.

Il n'est toutefois pas possible d'affirmer si cet antagonisme provient du fait que, d'une part, les parents-étudiants connaissent mal les diverses modalités qui peuvent être inscrites à l'entente de services ou parce qu'ils n'expriment pas clairement leurs besoins ou, d'autre part, parce que certains SGEE seraient moins enclins à offrir autre chose que de la garde à temps plein, pour différentes raisons dont certaines ont été abordées dans les sections précédentes.

Chose certaine, l'article 4 de la LSGEE édicte que « tout enfant a le droit de recevoir, jusqu'à la fin de l'enseignement primaire, des services de garde éducatifs personnalisés de qualité ». Toutefois, « ce droit s'exerce en tenant compte de l'organisation et des ressources des prestataires de services de garde et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial agréés ainsi que du droit du prestataire de services d'accepter ou de refuser de recevoir un enfant, des règles relatives aux subventions et de la priorité donnée aux enfants de la naissance jusqu'à leur admission à l'éducation préscolaire ».

4.2.2 Flexibilité des règles et du financement des services de garde

Cependant, à propos de cette flexibilité prisée par les étudiants, la garde atypique peut représenter pour les SGEE des défis au regard de la gestion, comme certains gestionnaires l'ont souligné tant dans le questionnaire Web que dans le cadre de l'accompagnement particulier du Ministère à l'endroit de deux installations en processus d'implantation en milieu d'études. Ces défis sont d'ordre financier (rentabilité) et administratif : respect des règles ministérielles, des conventions collectives et du ratio éducatrices/enfants ainsi que la gestion des ententes de services.

Sur le plan financier, plus des trois quarts des SGEE en milieu d'études sont d'avis que l'offre d'horaires de garde flexibles pour répondre aux besoins des étudiants occasionne des coûts de gestion supplémentaires et que ceux-ci peuvent nuire à la rentabilité des installations. Par ailleurs, la demande pour ces services est considérée comme relativement faible par une partie des SGEE étudiés, ce qui contribuerait également à miner le rendement économique de leurs installations. Ainsi, malgré les allocations du Ministère versées aux SGEE subventionnés en cas de garde à temps partiel ou de garde à horaires non usuels, la garde atypique demeurerait un défi quant à l'équilibre entre revenus et dépenses.

Conséquemment, offrir de la garde atypique pourrait avoir des conséquences sur le plan administratif. La demande pour ce type de service étant jugée faible par une partie des responsables de SGEE en milieu d'études, cela pourrait rendre difficile l'atteinte du taux de présence annuel global de 80% pour les CPE et les GS.

Dans le cas de la garde en soirée, les SGEE étudiés et la littérature consultée font référence à une gestion complexe de la période de transition entre les groupes de jour et de soir, concernant entre autres le ratio éducatrices/enfants. De plus, la gestion des ententes de services sur mesure, par exemple celles qui prévoient des périodes d'interruption temporaire de la garde, s'avère compliquée selon quelques SGEE interrogés. Enfin, certains SGEE en situation de manque de personnel indiquent que l'adaptation de leur horaire de garde aux besoins des étudiants pose problème. Bref, sur le plan

administratif, la plupart des SGEE en milieu d'études signalent que le fait d'offrir des horaires de garde flexibles rend complexes plusieurs aspects liés à la gestion d'une installation de SGEE.

Du point de vue de certains SGEE sollicités, la gestion de la garde atypique, et des ententes de services qui en découlent, se traduirait par des difficultés financières et administratives qui pourraient être évitées par une plus grande flexibilité en matière réglementaire et budgétaire.

En somme, l'accès aux places en SGEE en général, et en particulier l'accès à des horaires de garde flexibles auxquels aspire une partie de la clientèle étudiante, constitue, du point de vue des SGEE, un ensemble de défis qu'il peut être difficiles de relever. Autrement dit, l'arrimage entre les particularités de la demande et les exigences de l'offre de SGEE faite aux parents-étudiants ne semble pas toujours optimal.

C'est probablement en gardant simultanément en tête les particularités de l'offre et de la demande que pourront être apportées, le cas échéant, certaines améliorations concernant l'accès et la flexibilité du réseau des SGEE régis dans une perspective de conciliation des études et de la famille pour les parents-étudiants.

Bibliographie

- ABBASSI, Lahssen (2011). *Problématique des parents-étudiants à l'UQAM : les besoins et les demandes du comité de soutien aux parents-étudiants-UQAM*, Montréal, UQAM, 30 p.
- BONIN, Sylvie (2014). *Être parent aux études universitaires : conséquences pour le projet de formation et la poursuite des études*, Québec, Université du Québec, 39 p.
- CONSEIL D'INTERVENTION POUR L'ACCÈS DES FEMMES AU TRAVAIL [CIAFT] (2006). *Personne ne doit choisir entre la famille et le travail ! Un regard féministe sur la conciliation famille-emploi-études*, Montréal, CIAFT, 38 p.
- CONSEIL NATIONAL DES CYCLES SUPÉRIEURS DE LA FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC [CNCS-FEUQ] (2007). *Analyse comparative des services offerts aux étudiants-parents*, Montréal, CNCS-FEUQ, 25 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME [CSF] (2004). *Étudiante et mère : un double défi – Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*, Québec, Gouvernement du Québec, 119 p.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION [CSE] (2013). *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé... Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie*, Québec, Gouvernement du Québec, 114 p.
- CORBEIL, Christine, France DESCARRIES, Geneviève GUERNIER et Geneviève GARIÉPY (2011). *Parents-étudiants de l'UQAM : réalités, besoins et ressources*, Montréal, Institut de recherches et d'études féministes, Montréal, Université du Québec à Montréal, 81 p.
- FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC [FEUQ] (2005). *Améliorer les conditions de vie des étudiantes mères : les ressorts d'une plus grande égalité entre les sexes*, Mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec, Montréal, FEUQ, 8 p.
- FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC [FEUQ] (2010). *Sources et modes de financement des étudiants de premier cycle au Québec 2009*, Montréal, FEUQ, 147 p.
- GEORGIAN COLLEGE OF APPLIED RESEARCH AND INNOVATION (2005). *Étudiants avec personne à charge : pratiques courantes dans les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada et des États-Unis*, n° 20, Sherbrooke, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 45 p.
- GINGRAS, Lucie, Nathalie AUDET et Virginie NANHOU (2011). *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009 : portrait québécois et régional*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 314 p.
- GALARNEAU, Diane, et René MORISSETTE (2008). « Scolarité des immigrants et compétences professionnelles requises », Statistique Canada, *Perspectives*, n° 75-001-X au catalogue, p. 5-19.

- GAUTHIER, Marc-André (2014). « Portrait de la scolarité des immigrants du Québec à partir de l'enquête nationale auprès des ménages », Institut de la statistique du Québec, *Données sociodémographiques en bref*, vol. 18, n° 3, 7 p.
- HOLMES, David (2005). *Embrassing Differences: Post-Secondary Education among Aboriginal Students, Students with Children and Student with Disabilities*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 87 p.
- LARIVIÈRE, Delphine, et Marianne LEPAGE (2010). *Choisir d'être parent étudiant : portrait de la réalité des parents-étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et des pratiques prometteuses susceptibles de favoriser leur intégration et leur réussite scolaire*, Rapport de recherche sous la direction de Madeleine Pastinelli et Dominique Morin et sous la supervision d'Annie Cloutier, Québec, Université Laval, 130 p.
- LERO, Donna, Trudy SMIT QUOSAI et Tricia VAN RHIJN (2007). *Access to Post-Secondary Education for Student Parents : Final Report*, préparé pour Ressources humaines et développement social du Canada, Guelph, Université de Guelph, 188 p.
- LERO, Donna, Trudy SMIT QUOSAI et Tricia VAN RHIJN (2011). « A Profile of Undergraduate Student Parents in Canada », *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 41, n° 3, p. 59-80.
- LESSARD, Isabelle (2010). *La conciliation famille-travail et la conciliation famille-études en Abitibi-Témiscamingue : portrait de la situation et pistes d'amélioration*, Rouyn-Noranda, Conférence régionale des élus [CRE] de l'Abitibi-Témiscamingue, 124 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2002). *Organisation des services éducatifs offerts aux jeunes filles enceintes et aux mères adolescentes : résultats d'une étude sur les services offerts dans le réseau scolaire*, Québec, Gouvernement du Québec, 44 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE [MEESR] (2015). *Sondage sur les étudiantes et les étudiants universitaires à temps partiel*, Québec, Gouvernement du Québec, 143 p.
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA SCIENCE [MESRS] (2015). *Enquête sur les conditions de vie des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, Québec, Gouvernement du Québec, 320 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2002). *Évaluation des projets-pilotes de garde à horaires non usuels*, Québec, Gouvernement du Québec, 362 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2015). « L'évolution des difficultés de conciliation travail-famille : un portrait réalisé à partir de la situation des mères et des pères en emploi au Québec et ailleurs au Canada », *Quelle famille?*, vol. 3, n° 2, 12 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2016). *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2014 : analyse des rapports d'activités 2013-2014 soumis par les divisions des entreprises de services de garde éducatifs à l'enfance*, Québec, Gouvernement du Québec, 105 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2017a). *Règles de l'occupation pour l'exercice financier 2017-2018 : centres de la petite enfance, garderies subventionnées*, Québec, Gouvernement du Québec, 29 p.

- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2017b). *Règles budgétaires pour l'exercice financier 2017-2018 : centres de la petite enfance*, Québec, Gouvernement du Québec, 58 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2018). « Cumuler vie de famille et études : un portrait des parents-étudiants au Québec à partir des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 », *Quelle famille?*, vol. 6, n° 1, 10 p.
- QUÉBEC (2017a). *Règlement sur la contribution réduite, chapitre S-4.1.1, r. 1, à jour au 1^{er} mai 2017*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 10 p.
- QUÉBEC (2017b). *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, chapitre S-4.1.1, r. 2, à jour au 1^{er} mai 2017*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 51 p.
- QUÉBEC (2017c). *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, chapitre S-4.1.1, à jour au 1^{er} avril 2017*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 49 p.
- PRONOVOST, Gilles (2007). « Le temps dans tous ses états : temps de travail, temps de loisir et temps pour la famille à l'aube du XXI^e siècle », *Enjeux publics IRPP*, 8 (1), 39 p.
- REGROUPEMENT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DES CANTONS-DE-L'EST [RCPECE] (2004). *Rapport de l'enquête Conciliation études-travail-famille-vie personnelle*, Sherbrooke, 37 p.
- TANGUAY, Dominique (2014). *L'incidence de la maternité et de la paternité sur la persévérance aux études doctorales*, Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 478 p.
- TORRES, Sandy (2012). *Conciliation famille-études-travail en Estrie : portrait et stratégie d'action*, Sherbrooke, Centre d'intégration au marché de l'emploi (CIME), 85 p.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle (2012). *Conciliation emploi-famille et temps sociaux*, 3^e édition, Québec, Presses de l'Université du Québec, 409 p.

